



CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 14 mars 2017

PROCES-VERBAL

La séance publique est **ouverte à 19h00**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice ; Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel du Conseil par Monsieur Georges HECKENROTH - Adjoint au Maire,

Pouvoirs : M. S. HONORAT donne pouvoir à M. J. TROPINI – M. C. VILLALONGA donne pouvoir à Mme M. JEUIL – M. E. MATAILLET ROCCHINI donne pouvoir M. Renaud DAGORNE – M. A. DYJAK donne pouvoir à M. V. OLIVETTI - Mme M. FRESIA donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – Mme C. SALEN-BERENGER donne pouvoir à Mme N. BAUCHET –

23 présents, 06 pouvoirs, soit 29 membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 22 février 2017 :

012	09/02/2017	MAPA 16-17A Fournitures scolaires - Lacoste SA
013	10/02/2017	Avenant 1 lot 1 – marché à procédure adaptée boulodrome couvert MAPA 16-03A
014	14/02/2017	Contrat de maintenance schindler – plateforme du Foyer Restaurant
015	14/02/2017	Contrat de maintenance du matériel et logiciel dans le cadre du PV Electronique – avec Logitud
016	16/02/2017	Avenant 2 lot 8 – marché à procédure adaptée vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A
017	16/02/2017	Mission maîtrise d'œuvre – aménagement des rues du Centre Ancien
018	17/02/2017	Avenant 1 lot 11 - marché à procédure adaptée vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A
019		Annulée
020	21/02/2017	Etude thermique – pour la construction d'une salle associative – St Martin
021	20/02/2017	Avenant 1 lot 4 - marché à procédure adaptée vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A
022	22/02/2017	Avenant 1 lot 13 - marché à procédure adaptée vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A
023	27/02/2017	Avenant 3 lot 8 – marché à procédure adaptée vestiaires stade Gilles Joye MAPA 15-24A
024	01/03/2017	contrat de téléphonie fixe, mobile, accès internet avec la SARL a firms
025	01/03/2017	Marché à procédure adaptée pour la restructuration des vestiaires et locaux du stade Gilles JOYE (MAPA 15-24A) – Avenant N°2 lot 11 Sanitaire /plomberie/réseaux hydraulique

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal n°22 séance du 22 février 2017.

Monsieur Renaud DAGORNE – Conseiller Municipal demande la parole à Monsieur le Maire ;

Intervention « in-extenso » :

Monsieur Le Maire, si vous le permettez, je souhaiterais faire une déclaration.

Je veux réagir à la dernière parution de l'opposition municipale publiée sur son site internet, à propos du versement d'un euro par enfant pour participer au prochain Festival des Enfants.

Je déplore qu'après avoir voté cette proposition, l'opposition municipale y trouve après coup à y redire.

Je déplore qu'elle mentionne comme seule explication une phrase de Mr le Maire lancée dans une discussion : « il faut que les enfants se rendent compte que rien n'est gratuit », alors que cette option a fait l'objet d'une note de synthèse qui explique des raisons plus techniques mais qu'on se garde bien d'évoquer.

Je déplore surtout qu'on oppose cette participation d'un euro des enfants aux investissements relatifs à des travaux d'importance mis en œuvre par la Municipalité. Il fallait y penser !

Comme il fallait penser à l'opposer également à l'attribution d'une subvention de 400 euros à une étudiante éguillenne qui passe un master à l'université de Moscou pour lequel elle ne bénéficie d'aucune aide justement parce que c'est à Moscou.

L'opposition nous taxe de lui accorder, je cite : « une faveur empreinte d'électorisme » et nous rappelle, je cite encore « qu'une participation financière doit reposer sur un intérêt évident pour Eguilles dans le cadre de son rayonnement ».

Alors, on pourrait rappeler qu'il n'y a eu aucun rayonnement lorsqu'il a été accordé une formation d'un coût de 300 euros à Mr Di Benedetto pour une « Initiation à la Comptabilité » d'autant plus que le paradoxe était que c'était vouloir « s'initier » bien après avoir prétendu gérer la Commune.

L'opposition municipale écrit à propos de l'euro des enfants et de l'aide à la jeune fille, qu'il y a deux poids et deux mesures.

Non, Mesdames et Messieurs, avec nous, la majorité municipale, il n'y a pas deux poids et deux mesures. Il y a d'un côté une opposition municipale qui fait feu de tout bois avec duplicité à des fins électoralistes et même lorsqu'il s'agit du bien-être des enfants, et de l'autre côté il y a la majorité municipale qui n'a pas besoin d'électorisme pour depuis des années mener une très bonne gestion pour tous.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION.

Je souhaite que cette déclaration soit portée au procès-verbal de ce Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur DI BENEDETTO, Monsieur le Maire je vais répondre par plusieurs points, lorsque nous avons abordé la question portant sur les 1€ vous avez dit que vous alliez porter réflexion, nous avons donc voté pour la question dans ce sens, et la réflexion était donc déjà prise.

Concernant la subvention pour la jeune fille, il y a des jurisprudences et des législations susceptibles d'être étudiées.

Monsieur Renaud DAGORNE : quel rapport avec les 1€ pour les enfants.

Monsieur S. DI BENEDETTO : je préfère l'argumentaire de « on apprend à vivre ensemble » ; le respect plutôt que la valeur de quelque chose. Et les affiches étaient déjà faites.

Monsieur Renaud DAGORNE : le problème c'est que vous mélangez tout et cela est malveillant.

Monsieur DI BENEDETTO : moi Monsieur le Conseiller je ne vous insulte pas.

Monsieur le Maire : souhaite que le débat prenne fin, et regrette que le stage de formation d'élus de Monsieur DI BENEDETTO ne porte pas réponse par rapport à la distinction entre le fonctionnement et l'investissement.

Monsieur DI BENEDETTO regrette que cela revienne dans le débat et que nous ne puissions pas sortir 300 € pour cette participation prévue par les textes du Droit à la formation des élus.

Monsieur le Maire, soulève la différence de philosophie avec l'équipe Demain Eguilles et ne pense pas que les Eguillens reprochent la participation de 1€ des enfants.

Après débat : Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU TRESORIER

rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que ces Comptes de Gestion du budget principal et des budgets annexes 2016 ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Gilles MICHALEC administrateur des finances publiques, trésorier principal des services de la trésorerie d'Aix et campagne de la direction départementale des finances publiques.

Les 5 Comptes de Gestion arrêtés au 31/12/2016 font apparaître les soldes suivants :

1^{er} délibération : Le Compte de Gestion du Budget Général de la Commune arrêté au 31/12/2016 fait apparaître le solde suivant :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2016 =	- 10.169.357,48 €
Etat des recettes nettes de fonctionnement (exploitation) 2016 =	+ 10.824.452,30 €
Soit un résultat d'exploitation 2016 de :	+ 655.094,82 €
Etat des dépenses d'investissements 2016 =	- 3.678.682,95 €
Etat des recettes d'investissements 2016 =	+ 2.975.863,97 €
Soit un résultat d'investissement 2016 de :	- 702.818,98 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET GENERAL =

Section	+ Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	+ 1.804.274,19 €	0,00 €	- 702.818,98 €	+ 1.101.455,21 €
Fonctionnement	+ 852.396,64 €	0,00 €	+ 655.094,82 €	+ 1.507.491,46 €
Totaux	+ 2.656.670,83 €	0,00 €	- 47.724,16 €	+ 2.608.946,67 €

2^{ème} délibération : Le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Eau Potable arrêté au 31/12/2016 fait apparaître le solde suivant :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2016 =	- 203.520,48 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) 2016 =	+ 300.900,81 €
Soit un résultat de fonctionnement 2016 :	+ 97.380,33 €
Etat des dépenses d'investissements 2016 =	- 225.439,53 €
Etat des recettes d'investissements 2016 =	+ 189.783,87 €
Soit un résultat d'investissement 2016 de :	- 35.655,66 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU =

Section	+ Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	+ 345.872,73 €	0,00 €	- 35.655,66 €	+ 310.217,07 €
Fonctionnement	+ 139.922,52 €	0,00 €	+ 97.380,33 €	+ 237.302,85 €
Totaux	+ 485.795,25 €	0,00 €	+ 61.724,67 €	+ 547.519,92 €

3^{ème} délibération : Le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Assainissement Collectif arrêté au 31/12/2016 fait apparaître le solde suivant :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2016 =	- 323.960,61 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) 2016 =	+ 496.623,45 €
Soit un résultat de fonctionnement 2016 de :	+ 172.662,84 €
Etat des dépenses d'investissements 2016 =	- 376.150,82 €
Etat des recettes d'investissements 2016 =	+ 285.852,79 €
Soit un résultat d'investissement 2016 de :	- 90.298,03 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section	= Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	+ 460.013,97 €	0,00 €	- 90.298,03 €	+ 369.715,94 €
Fonctionnement	+ 601.154,79 €	0,00 €	+ 172.662,84 €	+ 773.817,63 €
Totaux	+ 1.061.168,76 €	0,00 €	+ 82.364,81 €	+ 1.143.533,57 €

4^{ème} délibération : Le Compte de Gestion du Budget annexe de Production d'Electricité Photovoltaïque arrêté au 31/12/2016 fait apparaître le solde suivant :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2016 =	- 32.517,46 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) 2016 =	+ 73.880,23 €
Soit un résultat de fonctionnement 2016 de :	+ 41.362,77 €
Etat des dépenses d'investissements 2016 =	- 66.893,83 €
Etat des recettes d'investissements 2016 =	+ 11.431,24 €
Soit un résultat d'investissement 2016 de :	- 55.462,59 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU PHOTOVOLTAÏQUE =

Section	= Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	- 3.211,24 €	0,00 €	- 55.462,59 €	- 58.673,83 €
Fonctionnement	+ 27.554,13 €	- 11.431,24 €	+ 41.362,77 €	+ 57.485,66 €
Totaux	+ 24.342,89 €	- 11.431,24 €	- 14.099,82 €	- 1.188,17 €

5^{ème} délibération : Le Compte de Gestion du Budget annexe du CD10 arrêté au 31/12/2016 fait apparaître le solde suivant :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) 2016 = - 14.873,36 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) 2016 = 0,00 €
Soit un résultat de fonctionnement 2016 de : - 14.873,36 €
Etat des dépenses d'investissements 2016 = - 428.015,98 €
Etat des recettes d'investissements 2016 = 0,00 €
Soit un résultat sur l'exercice de : - 428.015,98 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU C.D. 10 =

Section	Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	+ 1.047.647,55 €	0,00 €	- 428.015,98 €	+ 619.631,57 €
Fonctionnement	- 162.648,86 €	0,00 €	- 14.873,36 €	- 177.522,22 €
Totaux	+ 884.998,69 €	0,00 €	- 442.889,34 €	+ 442.109,35 €

Pour chacune de ces 5 délibérations =

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Monsieur DI BENEDETTO remercie Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services pour leurs réponses rapides, apportées à la suite de leurs diverses interrogations.

QUESTION 02 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DU MAIRE

rapporteur : Michelle GRAZIANO – 1^{ère} Adjointe

Pour cette question, Monsieur le Maire quitte la séance à 19h27 =

Vote organisé hors de la présence du Maire, par application des articles L 1612-12 et 2121-31 du C.G.C.T., sous la présidence de Madame Michelle GRAZIANO – Première Adjointe au Maire :

Pouvoirs : M. S. HONORAT donne pouvoir à M. J. TROPINI – M. C. VILLALONGA donne pouvoir à Mme M. JEUIL – M. E. MATAILLET ROCCHINI donne pouvoir M. Renaud DAGORNE – M. A. DYJAK donne pouvoir à M. V. OLIVETTI - Mme M. FRESIA donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – Mme C. SALEN-BERENGER donne pouvoir à Mme N. BAUCHET –
22 présents, 06 pouvoirs, soit 28 membres présents ou représentés.

AVANT PRESENTATION, INTERVENTION « IN EXTENSO DE MADAME LA 1^{ÈRE} ADJOINTE »

Chères et chers collègues ;

Comme chaque année le législateur nous demande de voter les comptes administratifs du Maire, hors de sa présence.

La Loi estime qu'un Maire ne doit pas pouvoir influencer les membres du Conseil, amenés à se prononcer sur ses comptes et sur les conséquences financières de ses actes administratifs, lesquels engagent sa responsabilité pénale et financière, en cas de problème ; mais à Eguilles il n'y en a pas à ma connaissance !

Le principe est donc de vérifier que tous les comptes « cadrent » les uns avec les autres :

- La comptabilité d'ordonnancement du Maire, qui ne signe que des mandats et des titres de recettes en qualité d'ordonnateur = ce sont ces 5 comptes administratifs 2016 à voter maintenant ;
- La comptabilité de paiements et encaissements du Trésorier, seul habilité à manipuler des fonds = il s'agit des 5 comptes de gestion que vous venez d'approuver en donnant quitus au trésor.

Ce système de séparation des ordonnateurs et des comptables ne date pas d'hier : depuis le surintendant Fouquet, et le contrôle des fermiers généraux avant la révolution ! Aujourd'hui, à la moindre anomalie, ce contrôle est fait par la Direction Générale des Finances Publiques, et la Chambre Régionale des Comptes, l'Etat ayant toujours le dernier mot !

Mais aujourd'hui tout est dématérialisé, les ordinateurs travaillent en réseau, et contrôlent tout, et plutôt deux fois qu'une !

Vous avez donc dans vos documents tout le détail des comptes 2016, avec un tirage spécial détaillé des 5 comptes de gestion et des 5 comptes administratifs, remis au groupe Demain Eguilles.

Un compte administratif se vote en bloc, et non par chapitre et par opération comme un budget primitif.

Je vous demande alors de vérifier 30 chiffres et résultats de sections concordants avec ceux du trésorier :

Pour la commune :

Dépenses de fonctionnement du budget général :

TOTAL	10.169.357,48 €
--------------	------------------------

Recettes de fonctionnement du budget général :

TOTAL	10.824.452,30 €
--------------	------------------------

EXCEDENT 2016 DE FONCTIONNEMENT	655.094,82 €
--	---------------------

Dépenses d'investissements du budget général :

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016	3.678.682,95 €
---	-----------------------

Recettes d'investissements du budget général :

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015	2.975.863,97 €
---	-----------------------

RESULTAT (DEFICIT) 2016 D'INVESTISSEMENT	- 702.818,98 €
---	-----------------------

Voilà pour la commune.

Le Conseil votera chaque budget un par un.

Monsieur DI BENEDETTO : Intervention in-extenso du groupe Demain Eguilles :

Commentaire compte administratif 2016 commune d'Eguilles.

Dans les dépenses de fonctionnement, nous remarquons :

- **Une baisse des Charges à caractère général de – 10.46%** soit - 214 625 € due en grande partie à une baisse significative des articles :
 - 60612 Energie électricité : - 52 483 €
 - 60 623 Alimentation : - 50 000 €
 - 6068 Autres matières et fournitures : - 160 000 €
 - 6227 Frais actes et de contentieux : - 12 751 €
 - 6247 Transports collectifs : - 20 000 €
 -
- **Une faible hausse des Charges de personnel de 0.64 %** et l'observation du non renouvellement a priori, de postes depuis 2014 (raisonnement en Equivalents Temps Plein) :
 - 131.23 agent titulaires ETP en 2016 (-2 ETP par rapport à 2014)
 - 132.03 agent titulaires ETP en 2015
 - 133.23 agent titulaires ETP en 2014
- **Une faible hausse des impôts et taxes de 2.12 % soit 155 000 €** due à l'augmentation des bases
- **Une hausse significative des dotations, subventions et participations** qui augmentent de 18.71% due à l'article 74758 autres groupements qui augmente de + 500 000 € (finance CAF Caisse d'allocation familiale).
- **L'attribution à l'identique de 2015 de la compensation (2 038 303 €) et de la dotation de solidarité**
- Une diminution de la dotation globale de fonctionnement** qui a baissé de -190 000 € soit – 24.46% par rapport à 2015.

Globalement nous notons par rapport à 2015 :

- Une augmentation des recettes de fonctionnement de 0,95%
- Une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,89%

Concernant la CAF (Capacité d'Auto Financement) ce qui permet de faire des investissements l'année suivante, de 2014 à 2106 la **C.A.F. a diminué de 45 % pour être aujourd'hui à son niveau le plus bas depuis 2011.**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
C.A.F. après annuité et résultat clôture	1661	2050	1553	2206	3342	998

La C.A.F. correspond à la marge dont la commune dispose pour financer ses investissements.

Nous voyons pour 2017 un total d'investissement de 3 868 000 € alors que nous avons une CAF de 998 000 €. Comment allez-vous faire pour le financement de ces investissements ?

Concernant la dette de la commune, elle continue à baisser même si elle reste relativement élevée par rapport aux ratios nationaux. Elle est de 1059 € par habitant

Années	2014	2015	2016
POPULATION EGUILLES	7783	7730	7678

Annuité de la dette	974 545,00 €	974 545,00 €	974 545,00 €
Dette par habitant	1 207,92 €	1 135,14 €	1 059,35 €

En conclusion

Globalement, nous notons:

- **une stabilisation du budget de fonctionnement**

Mais aussi :

- **Une CAF en nette baisse (-45% par rapport à 2014)**
- **Une dette par habitant encore élevée**

Notre point de vue, nécessité de :

- **Poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses à raison d'une progression de 0,9% /an maximum**
- **Consolider la politique de désendettement entreprise.**
- **Structurer et valoriser un plan pluriannuel d'investissements global 2017- 2020 cohérent avec l'intérêt général des Eguillens et les exigences urbanistiques**
- **D'être vigilant car le budget de la commune d'Eguilles reste fragile**

Monsieur Renaud DAGORNE : La plupart de nos programmes (opérations individualisées d'investissements) sont pluri – annuels, il faut donc raisonner sur la durée et non sur ce qui est comptabilisé sur un seul exercice : coût d'un programme – subventions récupérées - autofinancement et excédents reportés pour obtenir la charge nette pour la commune. A EGUILLES nous ne nous sommes pas endettés de façon significative depuis 2007, preuve que nous finançons nos investissements sans devoir recourir à l'emprunt ; vous constatez d'ailleurs notre désendettement régulier.

Madame la 1^{ère} adjointe reprend la parole et la présentation des budgets annexes 2016 et prend en considération les remarques de Monsieur DI BENEDETTO sur la stabilisation du budget général.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE,

- D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Général de la commune et de donner quitus au Maire.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 24
 Contre 00
 Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA –
 M. LE BRIS – M. ROUX

Budget annexe 2016 de l'eau potable :

Dépenses de fonctionnement :

TOTAL	203.520,48 €
--------------	---------------------

Recettes de fonctionnement :

TOTAL	300.900,81 €
--------------	---------------------

RESULTAT 2016 DE FONCTIONNEMENT	97.380,33 €
--	--------------------

Dépenses d'investissement :

TOTAL	225.439,53 €
--------------	---------------------

Recettes d'investissement :

TOTAL	189.783,87 €
--------------	---------------------

RESULTAT 2016 D'INVESTISSEMENT A.E.P.	- 35.655,66 €
--	----------------------

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE,

- D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de l'Eau Potable et de donner quitus au Maire.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28

Budget annexe de l'assainissement collectif :

Dépenses de fonctionnement :

TOTAL	323.960,61 €
--------------	---------------------

Recettes de fonctionnement :

TOTAL	496.623,45 €
--------------	---------------------

RESULTAT 2016 DE FONCTIONNEMENT	172.662,84 €
--	---------------------

Dépenses d'investissement :

TOTAL	376.150,82 €
--------------	---------------------

Recettes d'investissement :

TOTAL	285.852,79 €
--------------	---------------------

RESULTAT 2016 D'INVESTISSEMENT	- 90.298,03 €
---------------------------------------	----------------------

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE,

- D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de l'Assainissement Collectif et de donner quitus au Maire.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28

Budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

Dépenses de fonctionnement :

TOTAL	32.517,46 €
--------------	--------------------

Recettes de fonctionnement :

TOTAL	73.880,23 €
--------------	--------------------

RESULTAT 2016 DE FONCTIONNEMENT	41.362,77 €
--	--------------------

Dépenses d'investissement :

TOTAL	66.893,83 €
--------------	--------------------

Recettes d'investissement :

TOTAL	11.431,24 €
--------------	--------------------

RESULTAT 2016 D'INVESTISSEMENT	- 55.462,59 €
---------------------------------------	----------------------

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE,

- D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de production d'Electricité Photovoltaïque et de donner quitus au Maire.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	24	
Contre	00	
Abstention	04	M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX

Budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

Dépenses de fonctionnement :

TOTAL	14.873,36 €
--------------	--------------------

Recettes de fonctionnement :

TOTAL	0,00 €
--------------	---------------

RESULTAT 2016 DE FONCTIONNEMENT	- 14.873,36 €
--	----------------------

Dépenses d'investissement :

TOTAL	428.015,98 €
--------------	---------------------

Recettes d'investissement:

TOTAL	0,00 €
--------------	---------------

RESULTAT 2016 D'INVESTISSEMENT	428.015,98 €
---------------------------------------	---------------------

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE,

- D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du lotissement industriel et commercial du CD10 et de donner quitus au Maire.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour **28**

Monsieur le Maire revient en séance à 19 heures 35.

Pouvoirs : M. S. HONORAT donne pouvoir à M. J. TROPINI – M. C. VILLALONGA donne pouvoir à Mme M. JEUIL – M. E. MATAILLET ROCCHINI donne pouvoir M. Renaud DAGORNE – M. A. DYJAK donne pouvoir à M. V. OLIVETTI - Mme M. FRESIA donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – Mme C. SALEN-BERENGER donne pouvoir à Mme N. BAUCHET –
23 présents, 06 pouvoirs, soit 29 membres présents ou représentés.

1 - annexe au compte administratif 2016 relative à la formation des élus

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, prise en son chapitre III – Formation en début et en cours de mandat, et son article 73 : « L'article L 2123 – 12 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi complété :.....un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif, il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal » ;

Il est rappelé que ces actions de formation sont imputées sur le budget général de la Commune, chapitre 65 – autres charges de gestion courante, article 6532 – frais de mission et de formation des élus, imputation analytique DIVCM fonction 021 – charges diverses liées au Conseil Municipal. **Pour 2016 =**

Au titre de la formation des élus : NEANT ;

Au titre des frais de missions : 1.892,28 € T.T.C. de frais remboursés au Maire pour l'exercice 2016 sur justificatifs (principalement de réunions à Paris = au Sénat, Assemblée Nationale, Association des Maires de France, et Congrès des Maires) ce montant est inférieur au plafond de 6.000 € / an fixé par délibération.

2 - annexe au compte administratif relative aux marchés publics conclus durant son exercice (2016)

Vu le Règlement des Marchés Publics « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ». Il est rappelé que ces marchés concernent les deux sections (fonctionnement et investissement) et ne visent que les attributions formalisées par décisions et délibérations.

Il est proposé un **récapitulatif des marchés classés par type de procédures lancées en 2016** dans l'ordre chronologique et de pagination du registre des délibérations et décisions rattachées (tels qu'il en a été rendu compte aux Conseils Municipaux tenus en 2016, et tels que le Conseil en a directement délibéré dans ce même exercice).

Pour les **Marchés A Procédure Adaptée de travaux, services ou fournitures, attribués sur Décisions du Maire** il est proposé le récapitulatif ci-dessous, avec la mention de l'engagement annuel pris, hors taxes (estimé dans les cas de marchés passés à la vacation forfaitaire) :

N°	DU :	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT T.T.C.
001	06/01/2016	MAPA entretien des dépendances de la voirie communale sur 52,3 kms.	BAGNIS	42.000,00 €
002	07/01/2016	Contrat de maintenance porte automatique à code – service Police Municipale	PORTALP	324,00 €
003	12/01/2016	Séjour « jeunesse » – à vars – Centre les Carlines I	ODEL EVASION	2.884,40 €
004	13/01/2016	Contrats d'analyses alimentaires - avec un laboratoire agréé D.S.V.	L.D.A. 13	770 ,40 €
005	14/01/2016	multi accueil « les Canailoux » – intervention d'une psychologue – association EPE	Assoc. E.P.E.	1.750,00 €
006	14/01/2016	multi accueil « lei Pitchoun » – intervention d'une psychologue – association EPE	Assoc. E.P.E.	4.200,00 €
008	19/01/2016	MAPA achat de couches « Pampers » pour les structures d'accueil petite enfance de la commune	RIVADIS	7.000,00 €
009	20/01/2016	Contrat Service Plus Personnalisé – avec Berger Levrault – pour les logiciels MAGNUS	BERGER LEVRAULT	4.608,00 €
010	26/01/2016	Diagnostic amiante voirie – DOMOBAT Expertises – sur 2 sites	DOMOBAT	2.016,00 €
011	26/01/2016	Contrat de location avec option d'achat, maintenance comprise, d'un photocopieur multifonction KYOCERA Taskalfa 1800 – avec : 1PACTE.	1 PACTE Provence	500,00 €
012	28/01/2016	Attribution d'un Marché A Procédure Adaptée à durée déterminée, à bons de commandes, de fournitures de produits alimentaires surgelés (froid négatif) pour les cuisines communales, pour une durée d'un an renouvelable 1 fois jusqu'au 31 Décembre 2017	POMONA Passion Froid	83.786,76 €
013	28/01/2016	Attribution d'un Marché A Procédure Adaptée à durée déterminée, à bons de commandes, de fournitures de produits alimentaires frais (froid positif et conservés sous – vide ou gaz) pour les cuisines communales, pour une durée d'un an renouvelable 1 fois jusqu'au 31 Décembre 2017	POMONA Passion Froid	79.833,06 €
014	28/01/2016	Attribution d'un Marché A Procédure Adaptée à durée déterminée, à bons de commandes, de fournitures de produits alimentaires d'épicerie (hors chaîne du froid) pour les cuisines communales, pour une durée d'un an renouvelable 1 fois jusqu'au 31 Décembre 2017	TRANSGOURMET	36.561,07 €
015	15/02/2016	MAPA Réseaux humides rue de la Garde - SAUR	SAUR France	152.161,98 €
016	16/02/2016	Contrat de prestation de services – entretien partiel des espaces verts –	E.S.A.T. PARONS	5.644,80 €
017	16/02/2016	MAPA Schéma directeur d'adduction en eau potable –G2C	B.E.T. G2C	35.784,00 €
018	16/02/2016	Fourrière pour chiens	Ville d'AIX EN PCE	2.000,00 €
019	24/02/2016	MAPA Schéma directeur d'assainissement eaux usées – G2C	B.E.T. G2C	73.050,00 €
020	24/02/2016	Etude géotechnique voirie avenue Heckenroth – Exsol Géotechnique	B.E.T. EXSOL	16.086,00 €

021	01/03/2016	MAPA Schéma directeur eaux pluviales et inondabilité – Design hydraulique	DESIGN Hydraulique	39.480,00 €
022	02/03/2016	Convention de prestations de service – Médecine Professionnelle et Préventive	C.D.G. 13	5.200,00 €
023	04/03/2016	Avenant MAPA Place du Vieux Four – montant de l'avenant	MALET	12.714,00 €
025	10/03/2016	Avenant n°2 – contrat de réservation de 15 berceaux – Crèche Attitude Feuillades	CRECHE ATTITUDE	129.600,00 €
026	30/03/2016	Contrat de location d'une batterie pour véhicule électrique - Nissan	DIAC Location	1.051,20 €
028	04/04/2016	Contrat entretien espaces verts 2016/2017 MANIEBAT village, cimetière, Cardonnières	MANIEBAT	32.184,00 €
029	04/04/2016	Contrat de prestation de services – entretien partiel des espaces verts	E.S.A.T. PARONS	9.184,00 €
030	06/04/2016	MAPA Vestiaires du stade- Attribution des 13 lots	9 Entreprises	592.069,47 €
031	06/04/2016	MOE Réfectoire Cros SAS ARCHIT-ECT Emilie COSTES - THOMAS	ARCHIT - ETC	28.800,00 €
032	08/04/2016	Avenant 1 – contrat risques techniques – matériel scénique Duby	ALBINGIA Cab. DUPUY	195,86 €
033	08/04/2016	Avenant n°1 MOE Vestiaires du stade Joye – Cédric BARLE	Cédric BARLES	4.500,00 €
034	13/04/2016	Contrat de maintenance – installation campanaire : Eglise et Horloge de l'Hôtel de Ville -	AZUR CARILLON	355,65 €
035	25/04/2016	Marche à procédure adaptée pour l'entretien des dépendances de la voirie communale	MANIEBAT	28.584,00 €
038	09/05/2016	Contrat d'abonnement service – ELIS – blanchisserie vêtements cantines	ELIS	869,65 €
039	11/05/2016	Marché à procédure adaptée pour la CREATION D'UN REFECTORIOIRE A L'ECOLE DU CROS : 6 lots	6 Entreprises	272.481,81 €
040	24/05/2016	CONTRAT PARONS Entretien partiel voirie et espaces verts	E.S.A.T. PARONS	112.996,80 €
041	09/06/2016	Contrat de maintenance – arceau solaire RESERV'PARC – S.A.R.L. DIFFUSION URBAIN	RESERV PARC	267,60 €
042	14/06/2016	Reprise talus Maxence Gues – Compagnie des Forestiers	Cie FORESTIERS	47.124,00 €
043	17/06/2016	Marché à bons de commandes, et à procédure adaptée de fournitures de produits consommables alimentaires spécifiques pour le foyer restaurant du 3 ^{ème} âge	TRANSFOURMET	24.000,00 €
044	22/06/2016	SEJOUR Découverte Loisir Service « DLS » – à Orcières	ACTIONS VACANCES	2.610,00 €
046	22/06/2016	Marché à procédure adaptée pour la REALISATION D'UN BOULODROME COUVERT	3 lots et 3 entreprises	234.035,84 €
047	23/06/2016	Contrat entretien installations de chauffage -SECOFA	SECOFA	9.180,00 €
049	19/07/2016	Mission de contrôle technique - construction d'un boulodrome couvert	QUALICONSLT	2.340,00 €
050	19/07/2016	Convention d'intervention dans le cadre des activités périscolaires : 2 maternelles	AIX'TRA-SPORTS	17.500,00 €
051	19/07/2016	Convention d'intervention dans le cadre des activités périscolaires – Association pour Ateliers Ludothèque	LE CERF VOLANT	5.075,00 €
052	19/07/2016	Convention d'intervention dans le cadre des activités périscolaires – Association d'animations sportives	GYMNASTIQUE PAYS D'AIX	20.000,00 €
054	21/07/2016	mission coordonnateur SPS – rond-point de Rastel / Grappons	SPS Eric BERTRAND	8.592,00 €
055	21/07/2016	mission coordonnateur SPS – rond-point des Lauriers	SPS Eric BERTRAND	4.400,00 €
056	21/07/2016	mission contrôle technique – rond-point de Rastel, / Grappons	QUALICONSLT	3.960,00 €
057	21/07/2016	mission contrôle technique – rond-point des Lauriers	QUALICONSLT	3.960,00 €
059	24/08/2016	MAPA AMO Délégation de service public Assainissement et Eau Potable –G2C	G2C	17.136,00 €
062	08/09/2016	Sortie 3 ^{ème} âge – Aigues – Mortes le 23/09/2016	EVAZ - JO	2.277,15 €
063	20/09/2016	Formation d'un agent avec Couleur d'Enfants (coordinatrice enfance – jeunesse)	Assoc. Couleur Enfant	85,00 €
064	20/09/2016	Mission de contrôle électrique – bâtiments PM et CCFP	APAVE	840,00 €
067	03/10/2016	MOE Maison de l'Electricité – ATC mandataire	ATC Architecture	88.200,00 €
068	03/10/2016	MAPA Carrefour chemin des Lauriers / Avenue Heckenroth, 3 lots	3 entreprises	516.722,88 €
069	03/10/2016	MAPA Carrefour chemins des Grappons / Rastel / Avenue Heckenroth, 3 lots	3 entreprises	1.279.670,11 €
070	04/10/2016	Avenant MOE Salles d'Activités Grappons- Anaïs REVOL	Anaïs REVOL	23.986,11 €
071	04/10/2016	MAPA Réfectoire Cros – Avenant lot 1	FIGUIERES Construct.	258,00 €
072	04/10/2016	MAPA Réfectoire du Cros – Avenant lot 2	SCOP TRIANGLE	7.817,52 €
073	07/10/2016	MOE Abords salles d'activités Grappons (terrain DOF)	Anaïs REVOL	21.997,48 €
074	13/10/2016	Assistance juridique avec Maître MC WASSILIEFF-VIARD dossier LECLERC	Me WASSILIEFF	20.000,00 €
075	20/10/2016	MAPA Aménagement rues du centre Ancien	MALET	597.457,32 €
076	20/10/2016	Avenant n° 1, Mission Contrôle Technique Stade Gilles Joye	SOCOTEC	1.440,00 €
077	24/10/2016	Avenant n° 1, SPS Stade Gilles Joye	SPS Eric BERTRAND	1.044,00 €
078	08/11/2016	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Constitution de dossier de consultation « marchés publics » pour 10 dossiers	AMO Nathalie MICHON	10.680,00 €
079	08/11/2016	spectacle pyrotechnique avec Faure Animations – tir du 14 juillet 2017	FAURE Animations	10.320,00 €
080	15/11/2016	Restructuration par renégociation / extension des conditions de Locations avec Option d'Achat et de prestations de maintenance du parc de photocopieurs multifonctions utilisés par les services communaux et associés : attribution d'un M.A.P.A. de fournitures et prestations de services sur 5 ans, 11 photocopieurs dont 4 neufs dont 1 couleur ;	1 PACTE	9.493,20 €
081	16/11/2016	attribution d'un Marché A Procédure Adaptée de prestations de services : système matériel et logiciel de Gestion Electronique de Documents numérisés, contrat sur 5 ans ;	NERESYS Système IRON 10	1.440,00 €
082	16/11/2016	Attribution d'un Marché A Procédure Adaptée de prestations de services : extension du logiciel « métier » E – MAGNUS du groupe BERGER – LEVRAULT, comptable – financier (avec gestion des immobilisations et de la dette) et de gestion de la paie et des carrières, par le module spécialisé CHORUS PORTAIL PRO de liaison électronique avec les services et logiciels de la Direction des Finances Publiques.	BERGER - LEVRAULT	2.820,00 €
083	21/11/2016	Changement des 3 serveurs informatiques dédiés de la commune – attribution d'un MAPA de fournitures et prestations de services	OXER Technologie	26.881,69 €
084	17/11/2016	construction d'un club house ball trap et maison des chasseurs - avec Anaïs REVOL –	Anaïs REVOL	10.200,00 €

		architecte – phase permis de construire		
085	21/11/2016	Marché à procédure adaptée pour la reprise du talus montée Maxence Guès	Cie des Forestiers	3.962,40 €
088	08/12/2016	Abonnement 2017 – Boîte Postale Flexigo	La POSTE	202,20 €
089	08/12/2016	Convention avec Gymnastique du Pays d'Aix – activité éveil gymnique – dans les multi accueils « Lei Pitchoun » et « Les Canailloux »	Assoc. Gymnastique Du Pays d'Aix	960,00 €
092	08/12/2016	SOCOTEC – convention de contrôle technique – Maison de l'Electricité	SOCOTEC	9.000,00 €
094	22/12/2016	MAPA pour l'achat de couches « PAMPERS » pour les structures d'accueil « petite enfance » de la commune d'EGUILLES exploitées en régie directe	RIVADIS	7.000,00 €
095	22/12/2016	MAPA – 3 polices d'assurances – Commune et C.C.A.S.	GROUPAMA	29.311,50 €
097	23/12/2016	PAI interventions doct M. FALCHERI	Dr FALCHIERI	300,00 €
098	28/12/2016	Avenant AMO Vestiaires du stade Gilles Joye	AMO Nathalie MICHON	5.520,00 €
099	30/12/2016	MAPA pour la construction d'un boulodrome couvert – avenant lot 3	ETE	1.051,83 €
100	30/12/2016	MAPA pour la construction d'un boulodrome couvert – avenant lot 2 changement d'ordre	MOREL Jean	0,00 €
81		TOTAL des 81 décisions du Maire 2016		4.912.345,74 €

Soit un total, au titre de ces 81 Décisions du Maire de 4.912.345,74 € (les marchés à bons de commandes et les marchés pluriannuels au étant valorisés pour leur montant minimum annuel 2016) Les autres achats, sans prescriptions techniques et juridiques particulières, sont traités sur bons de commandes informatiques (portant engagements de dépenses) et factures ou mémoires.

Ce récapitulatif des marchés attribués par Décisions du Maire est intervenu tous budgets confondus.

Marchés ou avenants (travaux, services ou fournitures) validés par **délibérations du Conseil Municipal portant approbation de programme et habilitation du Maire à conventionner** (ce montant se rajoute au récapitulatif précédent) :

- Marché indirect passé par le S.M.E.D. 13 pour l'enfouissement des lignes du centre ancien d'Eguilles : délibération n° 2016/001 du 15/03/2016 (tranche 1) complétée par la délibération n° 2016/082 du 12/12/2016 (tranche 2) :
 - Travaux sur 7 rues, part communale :87.753,60 €
 - Travaux supplémentaires sur 2 rues :82.656,00 €
- Total T.T.C. pour 9 rues :170.409,60 €

Soit un total général de marchés publics 2016, traités en 2 groupes de procédures et sous - totaux de 5.082.755,34 €. Ces 83 actes ont été visés sans observation par le contrôle de légalité de la sous – préfecture d'Aix – en – Provence.

Ces actes comprennent Marchés A Procédure Adaptée, gérés par voie dématérialisée : plateforme électronique « salle des marchés virtuelle » « achatpublic.com » et son support électronique « marcheonline » + publicités : B.O.A.M.P. ; J.A.L. T.P.B.M ; affichage et site web communal rubrique « marchés publics » ; ces procédures concernent tous les marchés importants de travaux fournitures et prestations > 50 K€ H.T. : pour mémoire, cette liste est incluse dans celle des marchés attribués par Décisions du Maire et Délibérations, et listés ci-dessus :

Numéro	Objet du marché	Nature
16-01 A	Entretien espaces verts 2016 - 2017	Travaux
16-02 A	Propreté des voiries du village	Prestation de service
16-03 A	Construction d'un boulodrome couvert	Travaux
16-04 A	Réfection – extension du réfectoire du Cros	Travaux
16-05 A	Voirie Chemin des Lauriers (raccordement Rue Heckenroth)	Travaux
16-06 A	Rond - point & intersection Grappons / Rastel / Heckenroth	Travaux
16-07 A	A.M.O. Eau et Assainissement	Prestation (étude)
16-08 A	Aménagement de rues du centre – ancien (coordonné SMED 13)	Travaux
16-09 A	Assurances en 3 polices pour 4 exercices	Prestation de service
16-10 A	Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la maison de l'électricité	Prestation (étude)
16-11 A	Réhabilitation de la fontaine du parc du Domaine de Fontlaure	Travaux

16-12 A	Réhabilitation de la salle Régine Dyjak : gradins et écran	Travaux
16-13 A	Entretien du patrimoine arboré : diagnostic / taille platanes	Travaux
16-14 A	Refuge pour animaux – second œuvre (finitions)	Travaux
16-15 A	Salles d'activités municipales, relais d'assistantes maternelles	Travaux
16-16 A	Signalétique directionnelle	Fournitures / travaux
16-17 A	Fournitures scolaires	Fournitures

Il est précisé qu'une procédure de marché peut être déclarée infructueuse et relancée, et qu'une procédure peut être lancée sur un exercice et exécutée sur un autre (par exemple 12 procédures 2015 exécutées en 2016, et 10 procédures 2016 exécutées sur 2016 et 2017, notamment pour les marchés pluriannuels).

Cette dématérialisation, désormais obligatoire, permet un téléchargement 24 h / 24 h et 7 jrs / 7 jrs, des Avis d'Appel Public à la Concurrence avec les pièces des Dossiers de Consultation des Entreprises mises sous forme électronique, la plateforme ainsi dématérialisée assure les sécurités d'identifications et le journal des téléchargements, avec toutes les horodatations certifiées nécessaires pour voir respecter le code des marchés publics en matière de date d'envoi à la publication, date de retrait des dossiers, d'ouverture et délai de mise en concurrence, et date limite de candidature et fermeture de la « salle des marchés virtuelle ».

Il est rappelé que, bien que certains de ces M.A.P.A. restent en dessous du seuil de mise en concurrence de 25.000 € H.T. (C.M.P. art 28 modifié) leur attribution par Décision du Maire, rapportées au Conseil à l'ouverture de chaque séance après contrôle de légalité, et récapitulés, pour plus de transparence, permet aussi de préciser des modalités de date d'effet, durée, montant, modalités de paiement, et sujétions particulières (soumission à l'autorité et au visa d'une maîtrise d'œuvre par exemple) selon les prescriptions que la maîtrise d'ouvrage et le pouvoir adjudicateur entendent voir respecter par les fournisseurs et prestataires, en fonction des besoins exprimés (peuvent résulter d'échange de lettres ou courriels en marge des Décisions rapportées).

3 - annexe au compte administratif 2016 relative aux opérations immobilières effectuées par la commune :

Par application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 prise en son article 15, et pour les communes de plus de 3.500 habitants, la liste des annexes obligatoires au Compte Administratif du budget général a été étendue, à effet du 1^{er} Janvier 2011, il est donc désormais fait mention : « 8°) Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c) de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme » ;

Par ailleurs, vu les articles L 2241-1 et L 2241 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 2.000 habitants, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune, ou réalisées par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Ce bilan des acquisitions et cessions est annexé au Compte Administratif.

Dépenses d'investissements fonciers 2016 (acquisitions immobilières et charges assimilées portant accroissements d'actifs immobiliers : compte 2111) :

Acquisition du terrain de Trafiguières :

Grand Livre par Article							Date : 02/03/2017 14:18	
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D'EGUILLES / 2016							Section : Investissement	
Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 21 - Immobilisations corporelles; Compte : 2111; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui								
Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
2111 - Terrains nus								
Dépense								
15/12/2016	514	3 216	Acquisition terrain Trafiguière BL 11 à 19- BL 10-30 - BL 27	D 2111/21	STE CIVILE PROF ARNOUX - CAPPELAERE		163 100,00 €	163 100,00 €
Total Dépense : 2111 - Terrains nus				Total Budgétisé	357 600,00 €	Total Réalisé	163 100,00 €	163 100,00 €
							Différence	194 500,00 €

N.B. : l'acquisition de la parcelle AY 385 pour un nouveau cantonnement de Gendarmerie, visée par la délibération n° 2016/025 du 15 Mars 2016 n'a pas été actée dans l'exercice (manque un bornage et détachement de parcelle) l'autorisation reste valide.

Reprises de concessions réalisées avec accroissement d'actif :

- Délibération n° 2016/004 du 15 Mars 2016 : reprise de la concession funéraire n° 420, emplacement 276/20 à la famille Ayme pour 1.541,65 €

Recettes de cessions d'investissements fonciers 201 (transactions portant diminutions d'actifs immobiliers)

Vente de concessions funéraires = article 70311

Grand Livre par Article		Date : 02/03/2017 14:19
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D'EGUILLES / 2016		Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Recette; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 70311; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)								
Recette								
27/01/2016	10	88	Concession 746-31	R 70311/70	DEBATS - Elizabeth Et Jean-Marc		7 018,38 €	7 018,38 €
02/03/2016	26	128	Concession Trentenaire n° 748-plan 4 -	R 70311/70	ROSOLI - Claude		381,00 €	381,00 €
02/03/2016	26	129	Concession renouvellement trentenaire n° 747-3	R 70311/70	ROSOLI - Claude		381,00 €	381,00 €
02/03/2016	28	131	Concession perpétuelle - n° 749-plan 28	R 70311/70	RICARD - André		7 018,38 €	7 018,38 €
11/03/2016	32	154	Concession n° 750-plan n° 101	R 70311/70	CADEAU - Claude et Raymond		7 018,38 €	7 018,38 €
14/04/2016	46	169	Concession 751 - plan 105	R 70311/70	VEZIEN - Laurence		7 018,38 €	7 018,38 €
14/04/2016	46	171	Concession 752 - plan 44	R 70311/70	PARAGE - Jérôme Et Marie		7 018,38 €	7 018,38 €
26/05/2016	66	258	Concession Aggr AC 207 - n° 753	R 70311/70	CHENIVESSE - Julien et Sandrine		381,00 €	381,00 €
Total Recette : 70311 - Concession dans les cimetières (produit net)				Total Budgétisé	60 000,00 € Total Réalisé		36 234,90 €	36 234,90 €
							Différence	23 765,10 €

Vente des caveaux correspondant aux concessions ci-dessus (emprises foncières dans le cimetière communal livré en 2009 : considérées comme une cession de terrain) = article 7788

Il est rappelé que ces recettes qui s'analysent, concernant des concessions perpétuelles, comme des ventes foncières, sont versée à l'article 7788 dans le chapitre des produits exceptionnels :

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Recette; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 7788; SERVICES : CIM; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
7788 - Produits exceptionnels divers								
Recette								
02/02/2016	15	101	Caveau 6 places - n° 746-31	R 7788/77	DEBATS - Elizabeth Et Jean-Marc		1 586,94 €	1 586,94 €
02/03/2016	28	132	Caveau 6 places - 749-28	R 7788/77	RICARD - André		1 586,94 €	1 586,94 €
11/03/2016	32	155	Caveau 6 places - concession 750/101	R 7788/77	CADEAU - Claude et Raymond		1 586,94 €	1 586,94 €
14/04/2016	46	170	Acquisition caveau 6 places - n° 751/105	R 7788/77	VEZIEN - Laurence		1 586,94 €	1 586,94 €
14/04/2016	46	172	Acquisition caveau n° 752/44	R 7788/77	PARAGE - Jérôme Et Marie		1 586,94 €	1 586,94 €
Total Recette : 7788 - Produits exceptionnels divers				Total Budgétisé	14 000,00 € Total Réalisé		7 934,70 €	7 934,70 €
							Différence	6 065,30 €

Toutes les recettes relatives aux ventes de caveaux et de concessions funéraires, ont été perçues sur la base du tarif voté par la délibération n° 2007/048 du 21 Mai 2007.

Il n'y a pas eu d'autres opérations immobilières dans l'exercice.

AUTRES ANNEXES :

Par application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 prise en son article 15, et de l'arrêté ministériel du 13 Décembre 2012, pour les communes de plus de 3.500 habitants, la liste des annexes obligatoires au Compte Administratif du budget général fait mention :

4 – annexe concernant la situation financière, les engagements et les risques :

1°) Données synthétiques sur la situation financière de la commune :

Rappel des échéances de la dette assurées au cours de l'exercice 2016 (intérêts nets = en moins des I.C.N.E. 2015, et en plus des I.C.N.E. rattachés à 2016).

a) Amortissement du capital en dépenses d'investissement :

Grand Livre par Article
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D' EGUILLES / 2016

Date : 02/03/2017 14:24

Section : Investissement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 16 - Emprunts et dettes assimilées; Compte : 1641; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
1641 - Emprunts en euros								
Dépense								
18/02/2016	64	402	Echéance du 15/01/2016 - Emprunt BFT	D 1641/16	CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVEST		128 571,43 €	128 571,43 €
18/02/2016	64	403	Echéance du 31/01/2016 - Investissements 2003	D 1641/16	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN		16 753,46 €	16 753,46 €
18/02/2016	64	404	Echéance du 30/01/2016 - Investissements 2006	D 1641/16	CRCA ALPES PROVENCE		51 500,00 €	51 500,00 €
08/03/2016	90	591	Echéance du 25/02/2016 - refi+invest. 2007 AB078734	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		127 324,69 €	127 324,69 €
09/05/2016	174	1 104	Echéance du 30/04/2016 - Investissements 2003	D 1641/16	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN		16 941,52 €	16 941,52 €
09/05/2016	174	1 105	Echéance du 24/04/2016 - CDDA - CA 2005	D 1641/16	CRCA ALPES PROVENCE		30 000,00 €	30 000,00 €
07/07/2016	272	1 759	Echéance du 25/06/2016 - CDDA - CA 2005	D 1641/16	CRCA ALPES PROVENCE		17 500,00 €	17 500,00 €
08/08/2016	320	2 020	Echéance du 31/07/2016 - Investissements 2003	D 1641/16	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN		17 131,69 €	17 131,69 €
08/08/2016	320	2 021	Echéance du 30/07/2016 - Investissements 2006	D 1641/16	CRCA ALPES PROVENCE		51 500,00 €	51 500,00 €
10/11/2016	452	2 800	Echéance du 31/10/2016 - Investissements 2003	D 1641/16	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN		17 323,99 €	17 323,99 €
10/11/2016	452	2 801	Echéance du 01/10/2016 - Acquisition terrain Boretto-AC 2	D 1641/16	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO F		10 196,98 €	10 196,98 €
31/12/2016	526	3 285	Echéance du 01/12/2016 - CLF Commune	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		138 709,47 €	138 709,47 €
31/12/2016	526	3 286	Echéance du 25/12/2016 - CDDA - CA 2005	D 1641/16	CRCA ALPES PROVENCE		17 500,00 €	17 500,00 €
Total Dépense : 1641 - Emprunts en euros				Total Budgétisé		639 000,00 € Total Réalisé	640 953,23 €	640 953,23 €
							Différence	-1 953,23 €

A cet article 1641-16 d'amortissement du capital il convient de rajouter l'article 165-16 des dépôts et cautionnements reçus (et à rembourser à terme : il s'agit des cautions perçues en dépôts de garanties pour les locations à l'année des emplacements du parking couvert sous la crèche Leï Pitchoun) lesquels s'analysent comme une dette financière à long terme :

Grand Livre par Article
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D' EGUILLES / 2016

Date : 02/03/2017 14:25

Section : Investissement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 16 - Emprunts et dettes assimilées; Compte : 165; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
165 - Dépôts et cautionnements reçus								
Dépense								
23/02/2016	70	441	remboursement dépôt de garantie (titre 350-2011)	D 165/16	ALONSO - Catherine		50,00 €	50,00 €
03/03/2016	86	551	Résiliation bail parking n° 4 - Remboursement Dépôt de G	D 165/16	CRUZ - Kevin		50,00 €	50,00 €
27/09/2016	372	2 323	Remboursement dépôt de garantie location parking n° 16	D 165/16	ABDELLI - Hadrien		50,00 €	50,00 €
15/12/2016	520	3 255	Dépôt de garantie parking n° 22 - résiliation	D 165/16	CAPPETTI - Martin		50,00 €	50,00 €
Total Dépense : 165 - Dépôts et cautionnements reçus				Total Budgétisé		650,00 € Total Réalisé	200,00 €	200,00 €
							Différence	450,00 €

L'ensemble est agrégé dans le chapitre 16 des dépenses d'investissement : 640.953,23 € + 200,00 € = 641.153,23 €, tel qu'il apparaît au compte de gestion et au compte administratif 2016 du budget général de la commune.

b) Charges financières (intérêts) en dépenses d'exploitation, chapitre 66 :

Grand Livre par Article	Date : 02/03/2017 14:23
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D' EGUILLES / 2016	Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 66 - Charges financières; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC		
66111 - Intérêts réglés à l'échéance										
Dépense										
18/02/2016	64	401	Echéance du 15/01/2016 - Emprunt BFT	D 66111/66	CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVEST		782,92 €	782,92 €		
18/02/2016	64	403	Echéance du 31/01/2016 - Investissements 2003	D 66111/66	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN		7 461,40 €	7 461,40 €		
18/02/2016	64	404	Echéance du 30/01/2016 - Investissements 2006	D 66111/66	CRCA ALPES PROVENCE		23 571,55 €	23 571,55 €		
08/03/2016	90	591	Echéance du 25/02/2016 - refi+invest. 2007 AB078734	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		72 202,24 €	72 202,24 €		
09/05/2016	174	1 104	Echéance du 30/04/2016 - Investissements 2003	D 66111/66	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN		7 273,34 €	7 273,34 €		
09/05/2016	174	1 105	Echéance du 24/04/2016 - CDDA - CA 2005	D 66111/66	CRCA ALPES PROVENCE		10 890,00 €	10 890,00 €		
07/07/2016	272	1 759	Echéance du 25/06/2016 - CDDA - CA 2005	D 66111/66	CRCA ALPES PROVENCE		5 775,00 €	5 775,00 €		
08/08/2016	320	2 020	Echéance du 31/07/2016 - Investissements 2003	D 66111/66	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN		7 083,17 €	7 083,17 €		
08/08/2016	320	2 021	Echéance du 30/07/2016 - Investissements 2006	D 66111/66	CRCA ALPES PROVENCE		22 546,70 €	22 546,70 €		
10/11/2016	452	2 800	Echéance du 31/10/2016 - Investissements 2003	D 66111/66	CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN		6 890,87 €	6 890,87 €		
10/11/2016	452	2 801	Echéance du 01/10/2016 - Acquisition terrain Boretto-AC 2	D 66111/66	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO FI		4 106,12 €	4 106,12 €		
31/12/2016	526	3 285	Echéance du 01/12/2016 - CLF Commune	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		101 682,82 €	101 682,82 €		
31/12/2016	526	3 286	Echéance du 25/12/2016 - CDDA - CA 2005	D 66111/66	CRCA ALPES PROVENCE		5 486,25 €	5 486,25 €		
Total Dépense : 66111 - Intérêts réglés à l'échéance							Total Budgétisé	282 000,00 € Total Réalisé	275 752,38 €	275 752,38 €
							Différence	6 247,62 €		
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus										
Dépense										
04/01/2016	2	9	ICNE 2015	D 66112/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-19 856,47 €	-19 856,47 €		
04/01/2016	2	9	ICNE 2015	D 66112/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-21 129,82 €	-21 129,82 €		
04/01/2016	2	9	ICNE 2015	D 66112/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-8 636,08 €	-8 636,08 €		
04/01/2016	2	9	ICNE 2015	D 66112/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-7 471,75 €	-7 471,75 €		
04/01/2016	2	9	ICNE 2015	D 66112/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-2 523,28 €	-2 523,28 €		
04/01/2016	2	9	ICNE 2015	D 66112/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-192,50 €	-192,50 €		
Total Dépense : 66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus							Total Budgétisé	15 803,00 € Total Réalisé	-59 809,90 €	-59 809,90 €
							Différence	75 612,90 €		
661121 - Montant des ICNE de l'exercice										
Dépense										
31/12/2016	528	3 289	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		19 620,54 €	19 620,54 €		
31/12/2016	528	3 289	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		18 129,82 €	18 129,82 €		
31/12/2016	528	3 289	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		6 792,50 €	6 792,50 €		
31/12/2016	528	3 289	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		173,25 €	173,25 €		

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 66 - Charges financières; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
31/12/2016	528	3 289	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAI		8 071,40 €	8 071,40 €
31/12/2016	528	3 289	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAI		987,02 €	987,02 €
Total Dépense : 661121 - Montant des ICNE de l'exercice				Total Budgétisé	0,00 € Total Réalisé		53 774,53 €	53 774,53 €
							Différence	-53 774,53 €

6688 - Autres

Dépense								
31/12/2016	531	3 298	Rattachement des charges à payer sur 2016	D 6688/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAI	2016/000737	61,92 €	61,92 €
31/12/2016	531	3 298	Rattachement des charges à payer sur 2016	D 6688/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAI	2016/000737	82,08 €	82,08 €
31/12/2016	531	3 298	Rattachement des charges à payer sur 2016	D 6688/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAI	2016/000737	72,00 €	72,00 €
31/12/2016	531	3 298	Rattachement des charges à payer sur 2016	D 6688/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAI	2016/000737	72,00 €	72,00 €
Total Dépense : 6688 - Autres				Total Budgétisé	1 000,00 € Total Réalisé		288,00 €	288,00 €
							Différence	712,00 €

L'ensemble de 275.752,38 € + 53.774,53 € + 288,00 € - 59.809,90 € = 270.005,01 € ; égal au chapitre 66 des charges financières du compte administratif 2016 général de la commune.

PRESENTATION DETAILLEE DE LA DETTE 2016 DU BUDGET GENERAL PAR EMPRUNT :

Il est rappelé, dans l'annexe de la page suivante, que sur le total des emprunts détaillés auprès de 5 prêteurs, 4 les gèrent à taux fixe ou plafonnés, pour 2 d'entre - eux (Caisse d'Epargne et C.F.F.L. / C.L.F.) sont appliqués des taux variables selon des contrats de prêts côtés 1 B sur la charte Gissler (de 1 à 5 en terme croissant de risques de taux, et A pour les taux fixes et B pour les taux variables).

A la fin de l'exercice 2016 et au début de l'exercice 2017, pour un capital restant dû de **8.133.689,99 €**, un capital annuel amorti de **640.953,23 €**, et un total de frais financiers de **275.752,38 €** hors Intérêts Courus Non Echus et rattachement à l'exercice détaillés ci-dessus, ramenés à **270.005,01 €** après compensation des rattachements,, on peut en déduire la **durée d'amortissement restante moyenne pondérée à 8.133.689,99 € : 640.953,23 € arrondie à 12,69 ans (P.M. 13,38 ans à fin 2015)** ; le **taux d'intérêt net annuel moyen pondéré**, pour le même capital restant dû, et pour un total d'intérêts net après I.C.N.E. de 270.005,01 € : 8.133.689,99 €, ressort à **3,32 %** (3,54 % à fin 2015) ; ce qui est logique, dans un contexte où il n'y a pas eu d'emprunts souscrits depuis 2007, le poids relatif des emprunts les moins anciens et à taux plus avantageux, contribue à limiter les frais financiers, le vieillissement de la dette réduisant également sa durée résiduelle pondérée de remboursement total).

Par ailleurs avec 69.829.457,35 € € **d'actifs nets du budget général de la commune** (Valeur Comptable Nette des immobilisations valorisées) à fin 2016 selon le Compte de Gestion du trésorier, en augmentation par rapport à 2015, il faut noter qu'à fin 2016, et **du fait de la baisse du Capital Restant Dû à 8.133.689,99 €, celui - ci est désormais couvert 8,59 fois** (8,19 fois à fin d'exercice 2015, et 6,55 fois à fin 2014). Si l'on compare la **dette** et les **fonds propres** figurant dans le Compte de Gestion du trésorier = **actif net de 69.829.457,35 €** diminué du **passif exigible de 10.643.631,17 €** (11.316.820,34 € à fin 2015) on obtient un **taux de couverture**

de la dette par les fonds propres de 59.184.608,76 € (57.389.873,07 € à fin 2015) : 8.133.689,99 € = 7,28 fois (6,84 fois à fin 2015 et 5,77 fois à fin 2014). On constate donc la poursuite continue du renforcement de la solidité financière du budget général.

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - COMMUNE D'EGUILLES	CA	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		8 133 689,99					640 953,23	275 752,38	0,00	53 774,53
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 133 689,99					640 953,23	275 752,38	0,00	53 774,53
26598301	N	0,00		596 561,71	7,08	F		4,49	68 150,66	28 708,78	0,00	0,00
C02AZW013PR	N	0,00		315 000,00	9,00	F		3,3	35 000,00	11 261,25	0,00	173,25
C02AZY011PR	N	0,00		300 000,00	9,33	F		3,3	30 000,00	10 890,00	0,00	6 792,50
C07FNG015PR	N	0,00		1 081 500,00	10,08	F		3,98	103 000,00	46 118,25	0,00	18 129,82
000277978 CONTR	N	0,00		254 713,68	20,83	F		3.17612	10 196,98	4 106,12	0,00	987,02
AB078734	N	0,00		1 845 339,17	15,17	C		3.86887	127 324,69	72 202,24	0,00	0,00
MIN251653	N	0,00		2 069 146,87	11,00	F		4.56696	138 709,47	101 682,82	0,00	8 071,40
LT040321/00T	N	0,00		1 671 428,56	12,08	R	TAM	0.79346	128 571,43	782,92	0,00	19 620,54
Total général		0,00		8 133 689,99					640 953,23	275 752,38	0,00	53 774,53

SITUATION FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES COMPORTANT UN ENDETTEMENT :

- **Budget annexe de l'eau potable** : charge de la dette 2016 = Frais financiers payés :

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 66 - Charges financières; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
66111 - Intérêts réglés à l'échéance								
Dépense								
19/01/2016	1	1	Emprunt 242874EUR	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		68,44 €	68,44 €
17/02/2016	3	3	Echéance du 01/01/2016 - Phase 2 prêt DR0214638/001	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		44,43 €	44,43 €
17/02/2016	3	4	Echéance du 01/01/2016 - Dexia ProBTP - Réseaux humid	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		2 341,90 €	2 341,90 €
08/03/2016	5	6	Echéance du 25/02/2016 - Emprunt CE 2010	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		3 904,78 €	3 904,78 €
13/04/2016	6	7	Echéance du 01/04/2016 - Phase 2 prêt DR0214638/001	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		22,38 €	22,38 €
13/04/2016	6	8	Echéance du 01/04/2016 - Dexia ProBTP - Réseaux humid	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		2 311,64 €	2 311,64 €
13/04/2016	6	9	Echéance du 25/03/2016 - PI 2005 -Ref. comptable P 813	D 66111/66	CRCA ALPES PROVENCE		4 248,75 €	4 248,75 €
08/06/2016	7	10	Echéance du 25/05/2016 - Emprunt CE 2010	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		3 856,68 €	3 856,68 €
07/07/2016	8	11	Echéance du 01/06/2016 - Investissements 2006-Prêt n°24	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		6,46 €	6,46 €
08/08/2016	11	16	Echéance du 01/07/2016 - Dexia ProBTP - Réseaux humid	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		2 281,14 €	2 281,14 €
29/09/2016	14	19	Echéance du 25/08/2016 - Emprunt CE 2010	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		3 808,04 €	3 808,04 €
12/10/2016	15	20	Echéance du 25/09/2016 - PI 2005 -Ref. comptable P 813	D 66111/66	CRCA ALPES PROVENCE		4 036,31 €	4 036,31 €
10/11/2016	18	25	Echéance du 01/10/2016 - Dexia ProBTP - Réseaux humid	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		2 250,39 €	2 250,39 €
12/12/2016	19	26	Echéance du 25/11/2016 - Emprunt CE 2010	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		3 758,86 €	3 758,86 €
Total Dépense : 66111 - Intérêts réglés à l'échéance				Total Budgétisé	41 100,00 € Total Réalisé		32 940,20 €	32 940,20 €
							Différence	8 159,80 €

66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE								
Dépense								
Total Dépense : 66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE				Total Budgétisé	-522,92 € Total Réalisé		0,00 €	0,00 €
							Différence	-522,92 €

661121 - Montant des ICNE de l'exercice								
Dépense								
31/12/2016	20	27	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		2 219,37 €	2 219,37 €
31/12/2016	20	27	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		346,13 €	346,13 €
31/12/2016	20	27	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		831,91 €	831,91 €
31/12/2016	20	27	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		2 039,40 €	2 039,40 €
31/12/2016	20	27	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		1 483,65 €	1 483,65 €
Total Dépense : 661121 - Montant des ICNE de l'exercice				Total Budgétisé	0,00 € Total Réalisé		6 920,46 €	6 920,46 €
							Différence	-6 920,46 €

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 66 - Charges financières; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1								
Dépense								
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-1 561,91 €	-1 561,91 €
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-2 341,90 €	-2 341,90 €
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-897,30 €	-897,30 €
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-2 266,00 €	-2 266,00 €
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-416,07 €	-416,07 €
Total Dépense : 661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1				Total Budgétisé	0,00 € Total Réalisé		-7 483,18 €	-7 483,18 €

Le total des intérêts à l'échéance corrigés des I.C.N.E. = 32.940,20 € + 6.920,46 € - 7.483,18 € = 32.377,48 € égal au chapitre 66 des frais financiers des comptes de gestion et administratif du budget annexe 2016 de l'eau potable.

Capital remboursé et état détaillé des échéances d'amortissement de la dette de ce budget annexe A.E.P. =:

COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / EAU - EAU D' EGUILLES / 2016 **Grand Livre par Article**

Date : 02/03/2017 14:27

Section : Investissement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 16 - Emprunts et dettes assimilées; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
1641 - Emprunts en euro								
Dépense								
19/01/2016	1	1	Emprunt 242874EUR	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		8 910,98 €	8 910,98 €
17/02/2016	3	3	Echéance du 01/01/2016 - Phase 2 prêt DR0214638/001	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		1 655,19 €	1 655,19 €
17/02/2016	3	4	Echéance du 01/01/2016 - Dexia ProBTP - Réseaux humid	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		3 633,69 €	3 633,69 €
08/03/2016	5	6	Echéance du 25/02/2016 - Emprunt CE 2010	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		4 275,21 €	4 275,21 €
13/04/2016	6	7	Echéance du 01/04/2016 - Phase 2 prêt DR0214638/001	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		1 668,72 €	1 668,72 €
13/04/2016	6	8	Echéance du 01/04/2016 - Dexia ProBTP - Réseaux humid	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		3 663,95 €	3 663,95 €
13/04/2016	6	9	Echéance du 25/03/2016 - PI 2005 -Ref. comptable P 813	D 1641/16	CRCA ALPES PROVENCE		12 875,00 €	12 875,00 €
08/06/2016	7	10	Echéance du 25/05/2016 - Emprunt CE 2010	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		4 323,31 €	4 323,31 €
07/07/2016	8	11	Echéance du 01/06/2016 - Investissements 2006-Prêt n°24	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		8 972,96 €	8 972,96 €
08/08/2016	11	15	Echéance du 01/07/2016 - Phase 2 prêt DR0214638/001	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		1 682,36 €	1 682,36 €
08/08/2016	11	16	Echéance du 01/07/2016 - Dexia ProBTP - Réseaux humid	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		3 694,45 €	3 694,45 €
29/09/2016	14	19	Echéance du 25/08/2016 - Emprunt CE 2010	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		4 371,95 €	4 371,95 €
12/10/2016	15	20	Echéance du 25/09/2016 - PI 2005 -Ref. comptable P 813	D 1641/16	CRCA ALPES PROVENCE		12 875,00 €	12 875,00 €
10/11/2016	18	24	Echéance du 01/10/2016 - Phase 2 prêt DR0214638/001	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		1 696,11 €	1 696,11 €
10/11/2016	18	25	Echéance du 01/10/2016 - Dexia ProBTP - Réseaux humid	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		3 725,20 €	3 725,20 €
12/12/2016	19	26	Echéance du 25/11/2016 - Emprunt CE 2010	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		4 421,13 €	4 421,13 €
Total Dépense : 1641 - Emprunts en euro				Total Budgétisé	84 411,00 €	Total Réalisé	82 445,21 €	82 445,21 €

Ce montant de 82.445,21 € est égal au chapitre 16 en dépenses d'investissement portées au C.G. et C.A. 2016.

Budget annexe de l'assainissement collectif : charges de la dette 2016 =

Frais financiers payés :

Grand Livre par Article
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / ASS - ASSAINISSEMENT D' EGUILLES / 2016

Date : 02/03/2017 14:27

Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 66 - Charges financières; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC		
66111 - Intérêts réglés à l'échéance										
Dépense										
17/02/2016	1	1	Echéance du 01/01/2016 - Investissements 2003-N° 0214€	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		135,90 €	135,90 €		
08/03/2016	2	2	Echéance du 25/02/2016 - Emprunt CE 2010	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		2 996,69 €	2 996,69 €		
13/04/2016	5	5	Echéance du 25/03/2016 - Investissement 2006-prêt AB06€	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		2 667,67 €	2 667,67 €		
13/04/2016	5	6	Echéance du 01/04/2016 - Investissements 2003-N° 0214€	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		68,44 €	68,44 €		
08/06/2016	8	12	Echéance du 25/05/2016 - Emprunt CE 2010	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		2 959,78 €	2 959,78 €		
07/07/2016	11	15	Echéance du 25/06/2016 - Investissement 2006-prêt AB06€	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		2 635,69 €	2 635,69 €		
07/07/2016	11	16	Echéance du 01/06/2016 - Emprunt assainissement 2012	D 66111/66	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		21 237,37 €	21 237,37 €		
29/09/2016	20	26	Echéance du 25/08/2016 - Emprunt CE 2010	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		2 922,45 €	2 922,45 €		
12/10/2016	22	28	Echéance du 25/09/2016 - Investissement 2006-prêt AB06€	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		2 574,39 €	2 574,39 €		
12/12/2016	29	36	Echéance du 25/11/2016 - Emprunt CE 2010	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		2 884,70 €	2 884,70 €		
12/12/2016	29	37	Echéance du 25/11/2016 - PI 2005 - CA	D 66111/66	CRCA ALPES PROVENCE		6 600,00 €	6 600,00 €		
31/12/2016	31	39	Echéance du 25/12/2016 - Investissement 2006-prêt AB06€	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		2 485,78 €	2 485,78 €		
Total Dépense : 66111 - Intérêts réglés à l'échéance							Total Budgétisé	55 000,00 € Total Réalisé	50 168,86 €	50 168,86 €
							Différence	4 831,14 €		

66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE										
Dépense										
Total Dépense : 66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE							Total Budgétisé	-784,81 € Total Réalisé	0,00 €	0,00 €
							Différence	-784,81 €		

661121 - Montant des ICNE de l'exercice										
Dépense										
31/12/2016	32	40	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		594,00 €	594,00 €		
31/12/2016	32	40	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		1 518,82 €	1 518,82 €		
31/12/2016	32	40	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		1 138,61 €	1 138,61 €		
31/12/2016	32	40	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		11 867,04 €	11 867,04 €		
31/12/2016	32	40	ICNE 2016	D 661121/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		159,90 €	159,90 €		
Total Dépense : 661121 - Montant des ICNE de l'exercice							Total Budgétisé	0,00 € Total Réalisé	15 278,37 €	15 278,37 €
							Différence	-15 278,37 €		

661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1								
Dépense								
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-1 638,19 €	-1 638,19 €

1 / 2

Grand Livre par Article
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / ASS - ASSAINISSEMENT D' EGUILLES / 2016

Date : 02/03/2017 14:27

Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 66 - Charges financières; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC		
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-660,00 €	-660,00 €		
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-177,84 €	-177,84 €		
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-12 388,47 €	-12 388,47 €		
15/11/2016	2	2	ICNE 2015	D 661122/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-1 198,68 €	-1 198,68 €		
Total Dépense : 661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1							Total Budgétisé	0,00 € Total Réalisé	-16 063,18 €	-16 063,18 €

Le total de 50.168,86 € + 15.278,37 € - 16.063,18 € après correction des rattachements d'I.C.N.E. à l'exercice est bien égal aux 49.384,05 € portés au chapitre 66 des frais financiers de ce budget annexe au C.G. et C.A. 2016

Capital remboursé :

Grand Livre par Article						Date : 02/03/2017 14:27		
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / ASS - ASSAINISSEMENT D' EGUILLES / 2016						Section : Investissement		
Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 16 - Emprunts et dettes assimilées; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui								
Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
1641 - Emprunts en euro								
Dépense								
17/02/2016	1	1	Echéance du 01/01/2016 - Investissements 2003-N° 0214€	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		5 062,99 €	5 062,99 €
08/03/2016	2	2	Echéance du 25/02/2016 - Emprunt CE 2010	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		3 280,98 €	3 280,98 €
13/04/2016	5	5	Echéance du 25/03/2016 - Investissement 2006-prêt AB06:	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		6 500,00 €	6 500,00 €
13/04/2016	5	6	Echéance du 01/04/2016 - Investissements 2003-N° 0214€	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		5 104,38 €	5 104,38 €
08/06/2016	8	12	Echéance du 25/05/2016 - Emprunt CE 2010	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		3 317,89 €	3 317,89 €
07/07/2016	11	15	Echéance du 25/06/2016 - Investissement 2006-prêt AB06:	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		6 500,00 €	6 500,00 €
07/07/2016	11	16	Echéance du 01/06/2016 - Emprunt assainissement 2012	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		22 180,60 €	22 180,60 €
08/08/2016	15	21	Echéance du 01/07/2016 - Investissements 2003-N° 0214€	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		5 146,11 €	5 146,11 €
29/09/2016	20	26	Echéance du 25/08/2016 - Emprunt CE 2010	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		3 355,21 €	3 355,21 €
12/10/2016	22	28	Echéance du 25/09/2016 - Investissement 2006-prêt AB06:	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		6 500,00 €	6 500,00 €
10/11/2016	26	32	contrat A 2909818 - régularisation mandat 26-2016	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		0,01 €	0,01 €
10/11/2016	26	33	Echéance du 01/10/2016 - Investissements 2003-N° 0214€	D 1641/16	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LO		5 188,18 €	5 188,18 €
12/12/2016	29	36	Echéance du 25/11/2016 - Emprunt CE 2010	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		3 392,97 €	3 392,97 €
12/12/2016	29	37	Echéance du 25/11/2016 - PI 2005 - CA	D 1641/16	CRCA ALPES PROVENCE		20 000,00 €	20 000,00 €
31/12/2016	31	39	Echéance du 25/12/2016 - Investissement 2006-prêt AB06:	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		6 500,00 €	6 500,00 €
Total Dépense : 1641 - Emprunts en euro				Total Budgétisé	102 100,00 € Total Réalisé		102 029,32 €	102 029,32 €
							Différence	70,68 €

Ce montant de 102.029,32 € est bien égal au montant porté au chapitre 16 du C.G. et C.A. 2016 en dépense d'investissement de ce budget annexe au titre du capital amorti dans l'exercice.

- **budget annexe du C.D. 10 (B.D. 292)** en attente de clôture à fin 2016, après récupération du montant investi (capital et frais) en 2015, son impact financier à fin 2015 est synthétisé ci – dessous :

Frais financiers payés :

Grand Livre par Article						Date : 02/03/2017 14:28		
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / LOTCD10 - LOTISSEMENT CD10 / 2016						Section : Fonctionnement		
Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 66 - Charges financières; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui								
Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
66111 - Intérêts réglés à l'échéance								
Dépense								
08/08/2016	1	1	Echéance du 25/07/2016 - CD 10 - Emprunt 2013	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		14 873,36 €	14 873,36 €
Total Dépense : 66111 - Intérêts réglés à l'échéance				Total Budgétisé	14 874,00 € Total Réalisé		14 873,36 €	14 873,36 €
							Différence	0,64 €

Capital remboursé :

Grand Livre par Article

COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / LOTCD10 - LOTISSEMENT CD10 / 2016

Date : 02/03/2017 14:29

Section : Investissement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 16 - Emprunts et dettes assimilées; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
1641 - Emprunts en euros								
Dépense								
08/08/2016	1	1	Echéance du 25/07/2016 - CD 10 - Emprunt 2013	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		28 015,98 €	28 015,98 €
Total Dépense : 1641 - Emprunts en euros				Total Budgétisé		28 016,00 € Total Réalisé	28 015,98 €	28 015,98 €
							Différence	0,02 €

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - LOTISSEMENT CD10

CA 2016

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		418 631,57				28 015,98	14 873,36	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		418 631,57				28 015,98	14 873,36	0,00	0,00	
A29130FY	N	0,00		418 631,57	11,58	F	3.33176	28 015,98	14 873,36	0,00	0,00	
Total général		0,00		418 631,57				28 015,98	14 873,36	0,00	0,00	

- **budget annexe de production d'électricité photovoltaïque** : rappel d'échéance 2015 auprès de la caisse d'épargne régularisé en 2016, par suite d'une erreur non imputable à la commune d'Eguilles, l'exercice 2016 a donc supporté 2 échéances.

Frais financiers payés :

Grand Livre par Article

COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / PHOTOVOLTAIQUE - PHOTOVOLTAIQUE EGUILLES / 2016

Date : 02/03/2017 14:28

Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 66 - Charges financières; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
66111 - Intérêts réglés à l'échéance								
Dépense								
22/07/2016	10	10	Echance au 25 aout 2015	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		14 616,27 €	14 616,27 €
18/10/2016	14	14	Echéance du 25/08/2016 - Emprunt photovoltaïque	D 66111/66	CAISSE EPARGNE		13 070,78 €	13 070,78 €
Total Dépense : 66111 - Intérêts réglés à l'échéance				Total Budgétisé		28 455,00 € Total Réalisé	27 687,05 €	27 687,05 €
							Différence	767,95 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE								
Dépense								
03/11/2016	1	1	ICNE 2015	D 66112/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		-4 574,77 €	-4 574,77 €
31/12/2016	19	20	ICNE 2016	D 66112/66	TRESORERIE MUNICIPALE AIX ET CAMPAN		4 008,27 €	4 008,27 €
Total Dépense : 66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE				Total Budgétisé		-566,50 € Total Réalisé	-566,50 €	-566,50 €
							Différence	0,00 €

Le total de + 27.687,05 – 566,50 € = 27.120,55 € est bien équivalent au chapitre 66 du C.G. & C.A. 2016

Capital remboursé :

Grand Livre par Article

COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / PHOTOVOLTAIQUE - PHOTOVOLTAIQUE EGUILLES / 2016

Date : 02/03/2017 14:28

Section : Investissement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Chapitre : 16 - Emprunts et dettes assimilées; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
1641 - Emprunts en euros								
Dépense								
22/07/2016	10	10	Echance au 25 aout 2015	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		32 674,17 €	32 674,17 €
29/09/2016	13	13	Echéance du 25/08/2016 - Emprunt photovoltaïque	D 1641/16	CAISSE EPARGNE		34 219,66 €	34 219,66 €
Total Dépense : 1641 - Emprunts en euros				Total Budgétisé		67 220,00 € Total Réalisé	66 893,83 €	66 893,83 €
							Différence	326,17 €

Ce montant de 66.893,83 € est bien conforme au chapitre 16 du C.G. & C.A. 2016

Information générale complémentaire relative à la dette de chaque budget : le Compte Administratif de chaque budget comporte une Annexe IV Tableau A2.2 avec la mention, par prêteur et par emprunt souscrit, et pour chaque échéance de l'exercice, du capital amorti, des frais financiers payés et des I.C.N.E. (corrections en + et -) pour passer de cette annexe brute aux chapitres 66 et 16 figurant aux C.G. et C.A.

RECAPITULATIF CONSOLIDE DE LA DETTE TOUS BUDGETS CONFONDUS

Cet état fait la synthèse des 5 tableaux cités ci-dessus

Budget	Amortissement 2016	Intérêts 2016	C.R.D. au 31/12/2016
Général commune	641.153,23 €	270.005,01 €	8.133.689,99 €
B.A. eau potable	82.445,21 €	32.377,48 €	1.022.446,03 €
B.A. assainissement	102.029,32 €	49.384,05 €	1.458.682,09 €
B.A. photovoltaïque	66.893,83 €	27.102,55 €	242.118,25 €
B.A. C.D. 10	28.015,98 €	14.873,36 €	418.631,57 €
Total :	920.537,57 €	393.742,45 €	11.275.567,93 €

Avec un actif net consolidé de 80.584.976,66 € au 31/12/2016 le Capital Restant Dû consolidé à la clôture de l'exercice 2016 de € est couvert 7,14 fois (6,73 fois à fin 2015 et 5,29 fois à fin 2014) (contre 8,19 fois pour le même ratio du budget général) on ne peut donc pas relever de déséquilibre financier (transferts de charges) entre ce budget général et ses budgets annexes, dans un contexte général d'amélioration de la solidité financière de la commune tous budgets confondus, malgré la crise et la réduction des dotations de l'Etat.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LA DETTE :

- **remboursement anticipé** d'un emprunt avec refinancement intervenus dans l'exercice 2016 = **NEANT** ; Il est précisé que le projet de remboursement anticipé d'un emprunt 2004 à taux fixe de 4,49 % souscrit auprès du Crédit Mutuel Méditerranéen par un emprunt de même montant que le C.R.D. à rembourser, souscrit à taux fixe de 0,95 % auprès de la Banque Postale, présenté au Conseil sur 2016 a été acté sur 2017.
- **opérations de couvertures** (arbitrages par changements de taux ou modifications des conditions substantielles d'emprunts en termes de durée, différés de remboursement, modifications d'échéances...) intervenues dans l'exercice : **NEANT** ;
Il est rappelé que le report de l'échéance 2015 de l'emprunt du B.A. photovoltaïque sur 2016 n'est pas imputable à la commune.
- **crédits de trésorerie en cours à fin 2016** (opérations à un 1 au plus) : **NEANT**
- **emprunts renégociés** au cours de l'exercice 2016 : **NEANT**.
- **Reports d'échéances, défaillances, intérêts intercalaires, pénalités et indemnités** financières payées ou réclamées par les prêteurs : **NEANT**.

RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET GENERAL :

Par application de l'arrêté ministériel du 29 Décembre 2011 modifiant l'instruction budgétaire et comptable M 14 et par l'annexe de l'arrêté ministériel du 27 Décembre 2011 modifiant l'instruction M 4, un tableau de calcul du ratio d'endettement doit également être présenté (ratios structurels visés par article L 2252-1 du C.G.C.T. et tableau annexe IV codifié B 1.2 page 976 de la dernière édition au 30 Décembre 2011 de l'instruction M 14).

Concernant le budget général, que l'on peut considérer comme garant et directeur des 4 autres, le ratio est présenté comme suit :

Calcul du ratio d'endettement :

Annuité nette de la dette de l'exercice 2016		Recettes de fonctionnement 2016
Intérêts (chap. 66 du C.A. - ICNE) 270.005,01 €		10.824.452,30 €
Capital amorti (chapitre 16 Dépenses) : 641.153,23 €		

Total de l'annuité nette 2015 (C.A.) : 911.158,24 €		
- Provisions pour garanties d'emprunts constituées	0,00 €	
TOTAL	911.158,24 €	

Ce **ratio 2016 est de 8,41 %** (pour mémoire en 2015 = 8,60 % ; 7,45 % en 2014 ; 7,95 %, en 2013 et 9,50 % en 2012). **Le dernier emprunt souscrit sur le budget général date de 2007, il convient de noter, sur 10 ans, la réduction du Capital Restant Dû et du montant de la dette par habitant (population D.G.F. et I.N.S.E.E. corrigée de l'incidence des résidences secondaires) ainsi que la réduction du taux d'intérêt moyen pondéré payé et de sa durée moyenne pondérée d'amortissement (capital restant dû divisé par le dernier capital annuel remboursé).**

2°) De la **liste des concours attribués par la commune** :

Aucun autre concours, ni aucune autre subvention n'a été versée en 2016 à des organismes extérieurs (autres que les subventions associatives listées ci – dessous) :

Critères de l'édition : Présentation : Réalité; Section : Fonctionnement et Investissement; Sous : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6674; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
6674 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres _								
Dépense								
18/01/2016	7	27	Subvention 2016	D 657400	Association TOUT ART		4 000,00 €	4 000,00 €
17/08/2016	240	1 528	subvention 2016	D 657400	Association ACFI		500,00 €	500,00 €
17/08/2016	240	1 529	Subvention 2016	D 657400	Association AIX PRIM/JAZZ		1 800,00 €	1 800,00 €
17/08/2016	240	1 530	Subvention 2016	D 657400	Association ANCALE DES FRANCAIS D'AFF		400,00 €	400,00 €
17/08/2016	240	1 531	Subvention 2016	D 657400	Association ANCALE BOLLISTE D'EGUILLE		1 500,00 €	1 500,00 €
17/08/2016	240	1 532	Subvention 2016	D 657400	Association ANCALE DU PERSONNEL CON		5 000,00 €	5 000,00 €
17/08/2016	240	1 533	Subvention 2016	D 657400	Association POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES		2 000,00 €	2 000,00 €
17/08/2016	240	1 534	Subvention 2016	D 657400	Association EGUILLES ACCUEIL DES VILLE		2 250,00 €	2 250,00 €
17/08/2016	240	1 536	Subvention 2016	D 657400	CLOS SAINTE THERESE		1 500,00 €	1 500,00 €
17/08/2016	240	1 536	Subvention 2016	D 657400	Association SAINT VINCENT DE PAUL		4 500,00 €	4 500,00 €
17/08/2016	240	1 537	Subvention 2016	D 657400	LA CROIX ROUGE FRANCAISE		1 000,00 €	1 000,00 €
17/08/2016	240	1 538	Subvention 2016	D 657400	CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS		1 000,00 €	1 000,00 €
17/08/2016	240	1 539	Subvention 2016	D 657400	EGUILLES CLUB OMNISPORTS		7 000,00 €	7 000,00 €
17/08/2016	240	1 540	Subvention 2016	D 657400	EGUILLES ACTION HUMANITAIRE		700,00 €	700,00 €
17/08/2016	240	1 541	Subvention 2016	D 657400	EGUILLES NATATION		400,00 €	400,00 €
17/08/2016	240	1 542	Subvention 2016	D 657400	ESTRABORD D'EGUILLES		400,00 €	400,00 €
17/08/2016	240	1 543	Subvention 2016	D 657400	Association FITAVANA		500,00 €	500,00 €
17/08/2016	240	1 544	Subvention 2016	D 657400	EGUILLES FOYER RURAL		4 000,00 €	4 000,00 €
17/08/2016	240	1 545	Subvention 2016	D 657400	HARMONIE MUNICIPALE D'EGUILLES		2 500,00 €	2 500,00 €
17/08/2016	240	1 546	Subvention 2016	D 657400	Association JUDO CLUB D'EGUILLES		3 000,00 €	3 000,00 €
17/08/2016	240	1 547	Subvention 2016 - nb enrole	D 657400	Association LA KENITA		0,00 €	0,00 €
17/08/2016	240	1 548	Subvention 2016	D 657400	Association MAISON DE L'AUTRE		2 000,00 €	2 000,00 €
17/08/2016	240	1 549	Subvention 2016	D 657400	Association LA CROISEE DES CHANSONS		1 000,00 €	1 000,00 €
17/08/2016	240	1 550	Subvention 2016	D 657400	Association LES CAPUCINES		600,00 €	600,00 €
17/08/2016	240	1 551	Subvention 2016	D 657400	Association LES CHATS FAUX		1 300,00 €	1 300,00 €
17/08/2016	240	1 552	Subvention 2016	D 657400	Association LES VOIX ALPHEUNIENNES		1 500,00 €	1 500,00 €
17/08/2016	240	1 553	Subvention 2016	D 657400	Association LUTINS/LUTINES		200,00 €	200,00 €
17/08/2016	240	1 554	Subvention 2016	D 657400	Association OFFICE MUNICIPAL DES SPOR		4 000,00 €	4 000,00 €
17/08/2016	240	1 555	Subvention 2016	D 657400	SECOURS CATHOLIQUE		1 500,00 €	1 500,00 €
17/08/2016	240	1 556	Subvention 2016	D 657400	Association LOU PERODCAU		3 000,00 €	3 000,00 €
17/08/2016	240	1 557	Subvention 2016	D 657400	TE ROYO TAHITI		1 000,00 €	1 000,00 €
17/08/2016	240	1 558	Subvention 2016	D 657400	TENDANCE		500,00 €	500,00 €
17/08/2016	240	1 559	Subvention 2016	D 657400	Association UNG- APM EGUILLES		1 000,00 €	1 000,00 €
17/08/2016	240	1 560	Subvention 2016	D 657400	Association UNION SPORTIVE EGUILLENNE		14 000,00 €	14 000,00 €

Critères de l'édition : Présentation : Réalisé, Section : Fonctionnement et investissement; Sous : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6574; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Pièce	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
17/08/2016	240	1 601	Subvention 2016	D-657465	VELO CLUB EGUILLES		1 200,00 €	1 200,00 €
17/08/2016	240	1 662	Subvention 2016	D-657465	COEUR D'EGUILLES		800,00 €	800,00 €
17/08/2016	240	1 663	Subvention 2016	D-657465	Association BRE PARK D'EGUILLES		500,00 €	500,00 €
22/07/2016	301	1 900	Subvention 2016	D-657465	Association LA KIBITIA		1 000,00 €	1 000,00 €
18/10/2016	425	2 649	Subvention communautaire 2016	D-657465	Association POLE D'ACTIVITES D'EGUILLEE		10 000,00 €	10 000,00 €
18/10/2016	425	2 650	Subvention communautaire 2016	D-657465	Association EGUILLES ACCUEIL DES VILLE		1 400,00 €	1 400,00 €
18/10/2016	425	2 651	Subvention communautaire 2016	D-657465	Association OFFICE MUNICIPAL DES SPORT		1 500,00 €	1 500,00 €
18/10/2016	426	2 652	Subvention communautaire 2016	D-657465	Association JUDO CLUB D'EGUILLES		800,00 €	800,00 €
18/10/2016	427	2 655	Subvention 2016	D-657465	Association AMICALE DES SAPEURS POMP		200,00 €	200,00 €
18/10/2016	427	2 658	Subvention 2016	D-657465	Comité DEPARTEMENTAL DES BDR		150,00 €	150,00 €

Total Dépense : 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ... Total Budgétisé 91 680,00 € Total Réalisé 93 100,00 € Différence -1 420,00 €

3°) De la **présentation agrégée des résultats** afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au compte administratif ;

Présentation consolidée des résultats 2016 (budgets général & 4 budgets annexes)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)

Chapitres budgétaires	Réalisé 2016
D 001 Report de déficits d'exploitation	0,00 €
011 – charges à caractère général	1 858 092,41 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	5 508 669,62 €
014 – atténuations de produits	0,00 €
65 - autres charges de gestion courante	869 510,82 €
66 - charges financières	393 760,45 €
67 - charges exceptionnelles	12 144,84 €
042 – opérations d'ordre (dont amortissements)	2 102 051,25 €
TOTAL	10 744 229,39 €

Vérification croisée

Dépenses de fonctionnement consolidées	Réalisé 2016
Dépenses de fonctionnement budget général	10 169 357,48 €
Dépenses fonctionnement B.A. Eau potable	203 520,48 €
Dépenses fonctionnement B.A. Assainissement Collectif	323 960,61 €
Dépenses fonctionnement B.A. Photovoltaïque	32 517,46 €
Dépenses fonctionnement B.A. CD 10 (BD 292)	14 873,36 €
TOTAL	10 744 229,39 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)

Chapitres budgétaires	Réalisé 2016
R 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
013 – atténuations de charges	81 042,86 €
70 - produits des services et du domaine	1 473 780,36 €
73 - impôts et taxes	7 454 247,48 €
74 - dotations, subventions et participations	1 967 924,65 €
75 - autres produits de gestion courante	152 031,92 €
76 - produits financiers	3,77 €
77 - produits exceptionnels	132 829,61 €
042 – opérations d'ordre et entre sections	433 996,14 €
TOTAL	11 695 856,79 €

Vérification croisée

Recettes de fonctionnement consolidées	Réalisé 2016
Recettes de fonctionnement budget général	10 824 452,30 €
Recettes fonctionnement B.A. Eau potable	300 900,81 €
Recettes fonctionnement B.A. Assainissement	496 623,45 €
Recettes fonctionnement B.A. Photovoltaïque	73 880,23 €
Recettes fonctionnement B.A. CD 10 (BD 292)	0,00 €
TOTAL	11 695 856,79 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE

Excédent consolidé d'exploitation budget général	655 094,82 €
Excédent consolidé d'exploitation B.A. Eau potable	97 380,33 €
Excédent consolidé d'exploitation B.A. Assainissement	172 662,84 €
Déficit consolidé d'exploitation B.A. Photovoltaïque	41 362,77 €
Déficit consolidé d'exploitation B.A. CD 10	-14 873,36 €
TOTAL	951 627,40 €

Vérification croisée : Total Recettes - Dépenses	951 627,40 €
---	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgétaires	Réalisé 2016
20 - immobilisations incorporelles	121 555,20 €
21 - immobilisations corporelles	394 478,37 €
23 - immobilisations en cours	526 524,60 €
O.I. 20, 21, 23 : opérations individualisées d'équipement	1 976 558,23 €
10 - Dotations, fonds divers, réserves	1 533,00 €
13 - Subventions d'investissement à rembourser au C.D. 13	400 000,00 €
16 - Emprunts : amortissement du capital	920 537,57 €
040/ 041 - Opérations d'ordre	433 996,14 €
	4 775 183,11 €

Vérification croisée

Dépenses d'investissement consolidées	Réalisé 2016
Dépenses d'investissement budget général	3 678 682,95 €
Dépenses d'investissement B.A. Eau potable	225 439,53 €
Dépenses d'investissement B.A. Assainissement	376 150,82 €
Dépenses d'investissement B.A. Photovoltaïque	66 893,83 €
Dépenses d'investissement B.A. CD 10 (BD 292)	428 015,98 €
TOTAL	4 775 183,11 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgétaires	Réalisé 2016
13 - Subventions d'investissements	1 192 272,03 €
10 - Dotations, fonds divers & réserves	163 621,75 €
16 - Emprunts nouveaux engagés en 2015	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	250,00 €
021 - Cession d'immobilisation (annulation préemption BD 292)	0,00 €
20, 21, 23 - Annulation immobilisation en cours et amortissements	4 736,84 €
027 - Autres immobilisations financières (créance de TVA)	0,00 €
040 - Opération d'ordre contrepartie amortissements	2 102 051,25 €
041 - Opération d'ordre patrimoniale (T.V.A.)	0,00 €
TOTAL	3 462 931,87 €

Vérification croisée

Recettes d'investissement consolidées	Réalisé 2016
Recettes d'investissement budget général	2 975 863,97 €
Recettes d'investissement B.A. Eau potable	189 783,87 €
Recettes d'investissement B.A. Assainissement	285 852,79 €
Recettes d'investissement B.A. Photovoltaïque	11 431,24 €
Recettes d'investissement B.A. CD 10 (BD 292)	0,00 €
TOTAL	3 462 931,87 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CONSOLIDE

Résultat consolidé d'investissement budget général	-702 818,98 €
Résultat consolidé d'investissement B.A. Eau potable	-35 655,66 €
Résultat consolidé d'investissement B.A. Assainissement	-90 298,03 €
Déficit consolidé d'investissemnt. B.A. Photovoltaïque	-55 462,59 €
Excédent consolidé d'investissement B.A. CD 10	-428 015,98 €
TOTAL	-1 312 251,24 €

Vérification croisée : Total Recettes - Dépenses	-1 312 251,24 €
---	------------------------

RESULTAT GLOBAL TOUS BUDGETS ET SECTIONS CONFONDUS

Total résultats fonctionnement + investissement	-360 605,84 €
Vérification croisée :	-360 605,84 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN (RISQUES EVENTUELS SUR LE BUDGET GENERAL) :

4°) De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ; il est rappelé que la Commune d'Eguilles détient 235 parts sociales de la Caisse de Crédit Agricole Alpes – Provence (Code Valeur ISIN = F 000007612440) valorisées à 350 € au 30/12/2015. Il s'agit d'une souscription très ancienne remontant au statut légal spécial du Crédit Agricole, en tant qu'établissement financier mutualiste, à une époque où ses statuts conditionnaient les prêts accordés à la qualité de sociétaire des emprunteurs.

b) a garanti un emprunt : il est rappelé que la Commune d'Eguilles est garante des emprunts de l'O.P.A.C. Pays d'Aix Habitat souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, du C.L.F. DEXIA et de la CAISSE d'EPARGNE pour le financement des programmes de logements sociaux de la Grand Place, du Belvédère, de la Solderie de Lou Destre, et du Clos d'Alix. Il est rappelée la délibération n° 2014/028 du 21 Février 2014 qui faisait le point sur le niveau d'emprunt contre - garanti ayant déjà atteint le plafond de 10 % des recettes réelles de fonctionnement prévu par l'un des deux ratios prudentiels de la Loi Galland (le second étant un plafond de 50 % tous bénéficiaires confondus).

L'O.P.A.C. P.A.H. est à ce jour le seul bénéficiaire de ces contre – garanties pour 3 millions d'€_(dernier état de sa dette connu à 3,4 M € à fin 2015).

L'OPAC n'a pas notifié à fin 2016 de récapitulatif du montant de l'encours contre – garanti. A ce jour aucune défaillance de l'O.P.A.C. n'est constatée, la commune étant partenaire de la construction des 26 logements sociaux du Clos d'Alix, il n'y a pas de problème financier connu. La Caisse des Dépôts et Consignations par sa L.R.A.R. du 12 Janvier 2016 a cependant notifié un encours contre – garanti au 01/01/2016 de 1.468.141,98 € en capital, et 142.822,53 € d'intérêts échus, pour 4 emprunts de 1989 (Belvédère) 1999 (Solderie 1) et 2 emprunts de 2001 (Solderie 2) il n'est pas fait mention des emprunts les plus récents pour Lou Destre (2008-2010) et Clos d'Alix (depuis 2013). Il est précisé qu'à défaut de notification de ces encours, le bénéficiaire de la caution se voit privé par la jurisprudence civile de la faculté de la mettre en jeu (malgré la clause usuelle de privation du droit de division ou discussion).

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros, ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme : la liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ; Pour la Commune d'Eguilles et l'exercice 2016 : **NEANT**.

d) est signataire d'un contrat comportant une clause de dédit, indemnité de fin anticipée, ou option d'achat : pour la Commune d'Eguilles, il s'agit des contrats de Locations avec Option d'Achat des photocopieurs installés dans les différents services et écoles et conclus avec LOCAM, HEXAPAGE Finances 1 PACTE, et LIXXBAIL ; sachant que tous les photocopieurs sont financés par L.O.A. de 5 ans, l'encours total de ces contrats est de l'ordre de 70.000 € au terme des derniers renouvellements de matériels, avec une incidence des options d'achats de 5 % soit 3.500 € considérée comme négligeable par rapport aux masses du budget général et des budgets annexes.

5°) Supprimé (par abrogation) ;

6°) D'un tableau retraçant l'encours des emprunts souscrits par la commune en 2016 ainsi que l'échéancier de leur amortissement :

Pour le budget général de la Commune d'Eguilles et l'exercice 2016, autre que les récapitulatifs 1°) et 4°) - b) de ses budgets annexes détaillés ci-dessus : **NEANT**

7°) De la liste des délégataires de service public ;

La commune d'Eguilles n'a contracté, au terme des procédures applicables, que deux délégations de services publics :

- eau potable = délégation de service public par affermage conclue pour 10 ans, à effet du 01/02/2008, avec S.A.U.R. France ;
- assainissement collectif = délégation de service public par affermage conclue pour 13 ans, à effet du 01/01/2005, avec la Compagnie d'Exploitation et de Comptage, filiale du groupe VEOLIA ;

8°) D'un état des charges transférées dans l'exercice (arrêté ministériel du 13 Décembre 2012) : **NEANT** ; Il est précisé que la création de la Métropole A.M.P. au 01/01/2016 n'a entraîné qu'une fusion – absorption des 6 E.P.C.I. des territoires d'Aix, Aubagne, Istres, Marseille, Martigues et Salon sans transferts depuis les 92 communes membres lesquels sont prévus pour le 01/01/2018 et le 01/01/2020.

9°) D'un détail des opérations pour compte de tiers intervenues dans l'exercice : (arrêté ministériel du 13 Décembre 2012) : **NEANT**

Intervention « in-extenso » de Monsieur le Maire :

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dans votre rapport de présentation, je vous ai détaillé les annexes au compte administratif ; même si cela fait redondance avec les délibérations de tous les conseils précédents, y compris les décisions du maire qui vous sont commentées à chaque conseil.

Annexe 1 : formation des élus : **néant**.

Cette année, aucun conseiller n'a demandé de stage d'initiation à la comptabilité ou à la pratique des collectivités territoriales.

Je prends donc acte avec beaucoup de satisfaction que tout le monde est formé.

Les frais de mission remboursés au maire sur justificatifs se sont élevés à **1 892.28 €** alors que le plafond par délibération était fixé à **6 000,00 €**

Annexe 2 :

La liste des marchés publics durant l'exercice 2016 tous budgets confondus

Vous y rajouterez les marchés indirects passés avec le SMED pour l'enfouissement des lignes électriques qui ont fait l'objet de 2 délibérations une en mars 2016 l'autre en décembre, le tout pour un total de **5 082 755.34 €**

Vous trouvez aussi dans votre rapport de présentation les objets du marché, **tous** je le rappelle, ayant déjà été commentés lors de chaque séance de conseil et visés aussi par le contrôle de légalité

Annexe 3 : les opérations immobilières effectuées par la commune.

Cela concerne des achats de terrain pour lesquels nous avons reproduit le grand livre comptable par article, mais aussi les reprises de concession funéraire ainsi que les ventes de caveau.

Le détail est fait entre la concession et les caveaux qui eux représentent une emprise foncière les uns se trouvant au compte 70-311 et les emprises foncières au 77-88.

Annexe 4 : la situation financière de la commune.

Je vous ai détaillé le grand livre par article en remboursement de capital détaillé en organisme de crédit ainsi que les dépôts et cautionnements les intérêts de la dette ; toujours par organisme de crédit les ICNE de l'année 2015 ainsi que les ICNE de l'exercice.

Le rattachement des charges à payer sur l'exercice 2016 qui s'entendent pour une somme de 288 €.

En ce qui concerne la dette. Vous trouverez sa présentation détaillée en ce qui concerne le budget général avec le montant des annuités tel qu'on vient de le voir c'est-à-dire **645 953.23 €** de remboursement en capital d'où découlent **275 752.38 € d'intérêts**

Le capital restant du **8 133 689.99 €** pour le budget principal.

Pour l'eau potable, je vous ai également retranscrit le grand livre

Vous y constaterez les intérêts réglés à échéance

- emprunteur par emprunteur
- les ICNE,
- le capital remboursé toujours par emprunteur

Il en est de même pour l'assainissement.

Je vous ai fait un récapitulatif consolidé de la dette avec l'amortissement du capital budget par budget ainsi que les intérêts.

Vous constaterez qu'en ce qui concerne le budget principal le passif exigible est couvert à **8.59 % de l'actif net**.

En ce qui concerne le consolidé, le passif exigible est couvert à **7.15 % de l'actif consolidé**.

Je vous ai rappelé dans les autres informations concernant la dette la dernière délibération où on avait négocié un remboursement anticipé d'un emprunt de l'année 2004 d'un taux fixe de 4.49 % auprès du Crédit Mutuel et le passage de la dette auprès de la Banque Postale à 0.95 % d'intérêts.

Je vous ai stipulé comme je l'ai dit dans la présentation du compte de gestion du photovoltaïque que le report de l'échéance 2015 n'était pas imputable à la commune.

Je vous ai également préparé comme le prévoit l'instruction budgétaire et l'arrêté ministériel du 27.12.2011 un tableau de calcul du ratio d'endettement concernant le budget général et que nous pouvons considérer comme garant des 4 autres budgets.

Pages 25 et 26 de la note de synthèse :

La liste des subventions accordées par délibérations aux associations.

La présentation consolidée des résultats de l'année c'est-à-dire le budget général et les 4 budgets annexes en dépenses et en recettes.

Les résultats de fonctionnement consolidés, les dépenses d'investissement consolidées le tout accompagné des vérifications croisées les résultats d'investissement consolidés et un résultat global tout budget et section confondue

Je vous présente également les engagements hors bilan comportant les parts sociales que nous détenons au Crédit Agricole ainsi que les garanties d'emprunts auprès de Pays d'Aix Habitat et qui sont souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pays d'Aix Habitat est le seul bénéficiaire de ces garanties d'emprunts.

Nous sommes également signataires d'un contrat avec clause de dédit avec indemnité de fin anticipée ou option d'achat pour nos photocopieurs qui s'entendrait en fin de contrat de l'ordre de 3 500 €.

Vous trouverez aussi la liste des délégataires de services publics ainsi que l'état des charges transférées dans l'exercice qui est néant pour cet exercice mais qui avec la métropole sera rempli en 2018.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de prendre acte de la présentation de ces annexes au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces éléments annexés au Compte Administratif 2016 budget général de la Commune.

QUESTION 04 : REPRISE DES RESTES A REALISER 2016 EN DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

rapporteur : Monsieur le Maire

Etat des Restes A Réaliser du budget général au 31/12/2016 repris au 01/01/2017 ; en dépenses et recettes d'investissement :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - COMMUNE D' EGUILLES	CA	2016
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 4 538 478,52	L 3 222 929,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	521 855,00
13	Subventions d'investissement	0,00	204 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	596 562,00	599 950,00
21	Immobilisations corporelles	222 283,60	0,00
23	Immobilisations en cours	52 320,96	0,00
1205	Refuge	276 024,33	
1402	Videoprotection	119 064,54	123 994,68
1501	Voirie 2015	1 408 277,02	500 000,00
1502	Réhabilitation Pasero	5 407,79	
1503	Hôtel de Ville	448 771,62	256 200,00
1504	Relais ASTMAT - Associations	45 260,12	57 375,00
1505	Enfouissements lignes Centre Ancien	127 577,00	
1506	Amenagement Sportifs	430 761,77	427 350,00
1601	Voirie 2016	97 354,00	16 000,00
1602	Carrefour RD17 - Bld Urbain	40 088,00	39 150,00
1603	Centre ancien village	540 066,00	378 000,00
1604	Refectoire du Cros - aménagement	59 725,77	99 055,00
1605	Maison des Arts	68 934,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25
Contre 00
Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA –
M. LE BRIS – M. ROUX

Du budget annexe de l'eau potable au 31/12/2016 repris au 01/01/2017, en dépenses et recettes d'investissement :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - EAU D' EGUILLES	CA	2016
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 330 963,91	L 33 656,00
20	Immobilisations incorporelles	11 370,00	0,00
23	Immobilisations en cours	259 593,91	0,00
2016001	AEP - rue de la Garde	60 000,00	33 656,00

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Du budget annexe de l'assainissement collectif au 31/12/2016 repris au 01/01/2017, en dépenses et recettes d'investissement :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 60 096,95	L 0,00
20	Immobilisations incorporelles	196,60	0,00
23	Immobilisations en cours	33 344,15	0,00
201601	Réseaux rue de la Garde	26 556,00	0,00

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque au 31/12/2016 repris au 01/01/2017, en dépenses et recettes d'investissement :

Opération d'investissement terminée – Reprise des restes à réaliser NEANT.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Du budget annexe du lotissement industriel et commercial du CD10 au 31/12/2016 repris au 01/01/2017, en dépenses et recettes d'investissement :

Opération d'investissement terminée – Reprise des restes à réaliser NEANT.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Intervention « in-extenso » de Monsieur le Maire :

Je vous ai reproduit la présentation générale du budget sur le détail des restes à réaliser.

Au compte 10 – capital, fonds divers et réserves 521 855 € en recettes qui concernent la TVA récupérable.

Au compte 13 – toujours en recettes 204 000 € qui représentent un fond de concours pour les terrains de Trafiguère et de la gendarmerie

Au compte 16 –

en recettes, le remboursement d'emprunt auprès du Crédit Local de France à 4.40 %

en dépenses, le nouvel emprunt renégocié auprès de la Caisse d'Epargne à 0.95 %

Au compte 21 – immobilisations corporelles –

l'achat des terrains de la gendarmerie l'achat d'un véhicule pour la PM pour 22 283.60 €

Au compte 23 –

52 320.96 € représentant

1 800 € de la toiture de Fontlaure

21 240 € pour la mise en sécurité du clocher

29 280.96 € représentant de l'éclairage public, du pluvial, un avaloir d'évacuation à la rue st antoine et la rue Marie Gasquet en individualisé

L'opération 1205 - le second œuvre pour le refuge des animaux

l'opération 1402 - la vidéo protection en dépenses engagées et en recettes à recevoir

l'opération 1501 - les travaux actuels entrée de ville

carrefour Lauriers, avenue Heckenroth, carrefour rastel grappons avenue heckenroth avec 500 000 € de recettes à percevoir du Conseil de Territoire

l'opération 1502 - c'est la mise en sécurité de la ruine Pasero rue st Antoine

l'opération 1503 - une partie de la restauration du dernier étage de la mairie et de la toiture en dépenses et en recettes

l'opération 1504 - relais assistantes maternelles et école de musique c'est de la main d'œuvre et les abords du bâtiment en dépenses et en recettes à percevoir

l'opération 1505 - enfouissement des lignes électriques dans le centre ancien

l'opération 1506 - elle concerne l'aire sportive au Cros le boudrome et les vestiaires du stade autant en dépenses qu'en recettes

l'opération 1601 en dépenses et en recettes

qui concerne le reste du marché à bon de commande pour la voirie et le pluvial de la rue de la Garde

l'opération 1602 c'est de la maîtrise d'oeuvre pour le boulevard urbain et RD 17

l'opération 1603 - c'est l'aménagement des rues du centre ancien du village

l'opération 1604 - c'est un reste à payer et des fonds de concours à percevoir pour le nouveau réfectoire de l'école du Cros

l'opération 1605 - c'est de la maîtrise d'oeuvre pour le poste EDF et le pôle de danse de Duby

Le tout s'entendant en dépenses engagées mais non mandatées pour 4 538 478.52 € et en recettes à percevoir de fonds de concours de l'ordre de 3 222 929.68 €.

La reprise des Restes A Réaliser est donc votée à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTION 05 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que le budget doit être adopté au plus tard le 31 Mars (ou le 15 Avril si c'est une année de renouvellement municipal) avec une date limite de transmission des Budgets Primitifs au représentant de l'Etat pour le 15 Mai. Le principe de l'unité budgétaire interdit de voter des budgets annexes avant le débat d'orientation budgétaire et avant le budget primitif principal, car les budgets annexes ne lui sont pas indépendants (Conseil d'Etat, 25 Février 1998, Préfet de Haute Corse, requête n° 168726).

La Loi du 6 février 1992 dite Loi A.T.R. « Administration Territoriale de la République », reprise par l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci ».

Il doit s'écouler 15 jours entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du Budget Primitif (Tribunal Administratif de Versailles, jugement du 16 mars 2001, M. Lafon /c/Commune de Lisses, et T.A. Versailles 28 dec.1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).

Par sa circulaire n° 571 du 24 Novembre 2011 Monsieur le Préfet a précisé le contenu de la note explicative de synthèse prévue par l'article L 2121-12 du C.G.C.T. appliquée au cas de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, au vu de 3 décisions du juge administratif (C.C.A. Douai Commune de Breteuil - Sur - Noye et T.A. Nice Communes de La Valette - Du - Var et de Mouans – Sartoux) :

- 1 - analyse prospective ;
- 2 - principaux investissements projetés ;
- 3 - niveau et évolution du taux d'endettement ;
- 4 - niveau et évolution des taux de fiscalité locale.

A ces 4 points, la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015, article 107 (codifié sous l'article L 2312-1 alinéa 2 du C.G.C.T en lien avec un nouvel article L 1611-9) pour les communes) ajoute de « nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, dont certaines sont d'application immédiate dès les budgets 2016, par de nouvelles informations à fournir, avant même tout décret d'application :

- 5 - Rapport sur les orientations budgétaires ;

Ce rapport donne lieu à un **débat, acté par une délibération qui donne lieu à un vote**, cette délibération, transmise au représentant de l'Etat, est **publiée**.

Ce rapport est introduit par une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, le législateur demande de faire apparaître « l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement des opérations exceptionnelles d'investissement »

- 6 - Engagements pluriannuels envisagés ;
- 7 - Structure et gestion de la dette ;

1 – Analyse prospective à partir des éléments macro-économiques et des indications sur la situation financière des collectivités locales en général, et du cadre institutionnel local en particulier :

Le contexte macro-économique impacte directement les bases de raisonnements qui président à l'élaboration des budgets locaux :

Contexte International :

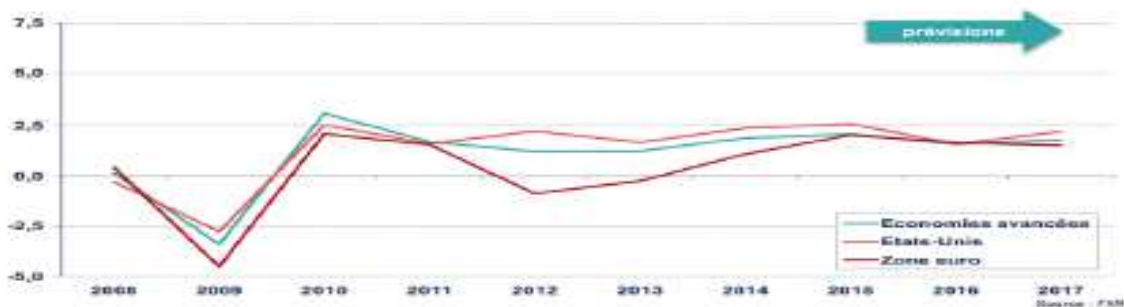
- Appréciation du dollar U.S. par rapport à l'€ ;
Le lien entre parité USD / EUR impactant directement le prix de l'énergie payée ou facturée sur des bases tarifaires calculées en € par rapport à l'USD, et donc, en moyenne, 10 % plus chère ; plus que jamais il faut proscrire tous les emprunts assortis d'un risque de change ou de taux (SWAPS et clauses d'indexations);
- L'élection de Donald Trump, et la politique de force du gouvernement Russe, s'accompagnent d'une instabilité diplomatique, d'un retour aux protectionnismes, d'une faiblesse de la solidarité Européenne, et d'une tension des accords économiques internationaux faisant craindre de fortes variations de cours des matières premières, surtout sur les produits alimentaires soumis aux cours mondiaux (sucre, café, cacao, huile, riz, blé, soja...);
- Sortie « Brexit » du Royaume Uni de l'Union Européenne avec une nouvelle politique protectionniste ;
- Avec les deux élections Présidentielles et Législatives Françaises, les programmes opposés des principaux candidats en matière fiscale et financière, la profonde division des partis et de l'opinion, sont des facteurs supplémentaires d'incertitudes et d'instabilités sur les marchés de capitaux.
- On note une légère augmentation de l'inflation, contenue pour l'instant en dessous de 1% : « *Pour le troisième mois consécutif, le taux d'inflation sous-jacente (hors prix de l'énergie, de l'alimentation, de l'alcool et du tabac) est resté inchangé à 0,9%. Par pays, l'évolution des prix à la consommation a également surpris. Les taux d'inflation ont été plus forts que prévu en Allemagne et en Italie, alors qu'ils ont été légèrement inférieurs aux anticipations en France et en Espagne* » (source lettre « Hebdo taux » de Mars 2017 de la Caisse d'Epargne). On peut en déduire une hausse à plus de 2 % des indices de révisions des marchés en cours.

En France, contexte général :

- Hausse des produits alimentaires d'origine Française, notamment beurre, fromages et dérivés laitiers, céréales, viandes en lien avec la sécheresse de l'été 2016 ; et des fruits et légumes (même surgelés) importés d'Espagne suite aux pertes de récoltes liées aux dégâts des eaux du dernier trimestre 2016 ;
- Fin d'un cycle politique et institutionnel, incident sur les perspectives d'investissement : 1^{er} secteur touché = le B.T.P. ; l'exercice 2017 marquant une grande incertitude institutionnelle, accentuée avec l'intégration Métropolitaine A.M.P. ;
- Effet de ciseau accentué entre la courbe d'évolution des charges (en hausse) et celle des recettes de transferts hors fiscalité directe (en baisse) ;
- Les injections massives de liquidités dans les économies en stagnation pour relancer l'économie, vont maintenir un niveau historiquement bas du loyer de l'argent et du coût du crédit, sauf nouvelle dégradation de la note financière Française AA ;
- Evolution à la hausse du coût du travail (salaires + charges) pour les employeurs ; majorant le coût des services au-delà de l'indice des prix à la consommation ;
- Evolution du coût général de suivi et remise aux normes (sécurité, salubrité, environnement, maintenance, coût des études et maîtrise d'œuvre...);
- Alourdissement de la fiscalité et des prélèvements sur les ménages, tous opérateurs confondus, avec une érosion de leur pouvoir d'achat ;

Si la croissance économique Française amorce un retour, elle demeure encore trop faible et fragile au -dessous des 2 % nécessaires pour assurer une baisse durable du chômage.

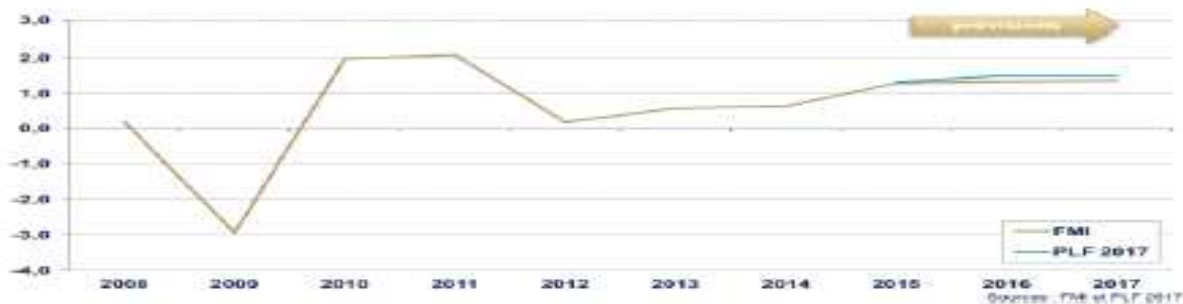
⇒ EN ZONE EURO, UN PIC DE CROISSANCE QUI SEMBLE SE TROUVER DERRIERE NOUS.



⇒ EN FRANCE, LES FONDAMENTAUX DE LA REPRISE ECONOMIQUE SONT FRAGILES.

Ralentissement de la progression de l'emploi, l'investissement peine à rebondir, la demande extérieure est affectée par le Brexit.

La première conséquence est une croissance qui, au mieux, pourrait plafonner :



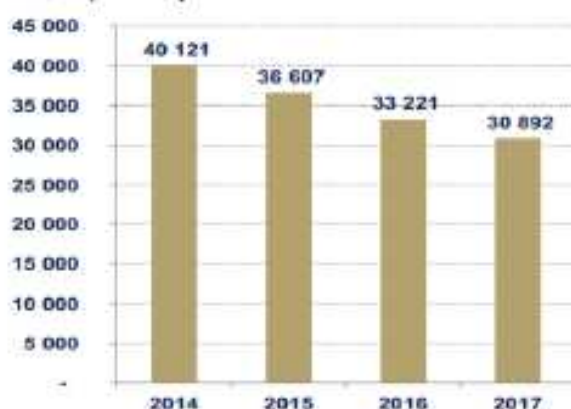
En France, la réduction des déficits publics reste la priorité, à la fois pour les finances de l'Etat et de ses satellites et à la fois pour les comptes sociaux, mais aussi pour les collectivités territoriales, l'ensemble étant agrégé en terme de recours à l'emprunt et donc de « rating » appliqué à l'ensemble « France » par les agences de notations, B.C.E. et F.M.I.

L'objectif 2017 étant de cantonner le déficit du budget de l'Etat à 69,3 milliards d'€ avec une Loi de Finance 2017 à 387 milliards d'€.

Les collectivités locales sont associées, comme l'a rappelé la Cour des Comptes à l'effort de redressement des finances publiques. Face à la baisse des concours financiers de l'Etat, les collectivités locales ont toutefois plutôt cherché à maîtriser leurs dépenses qu'à recourir au levier fiscal. La Cour des Comptes prévoit cependant une contrainte de gestion accrue en 2017, avec une moindre progression des recettes qui laisserait les collectivités locales sans grande marge pour faire face à l'évolution de leurs charges de fonctionnement.

1. UNE BAISSÉ DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT QUI CONTRIBUE A REDUIRE LE DEFICIT DE L'ÉTAT.

Prélèvement sur recettes au titre de la DGF (en M€)



Déficit de l'Etat (en % du PIB)



¹ Sources Finance Active / FMI / Observatoire des finances locales 2016 / Rapport de la cour des comptes 2016 / DGCL.

2. DEPUIS TROIS ANS, UN EFFORT SOUTENU DEMANDE AUX COMMUNES PAR RAPPORT AUX DEUX AUTRES GRANDS BLOCS TERRITORIAUX.

Minoration de la DGF (en M€)



La Loi de Finances pour 2017

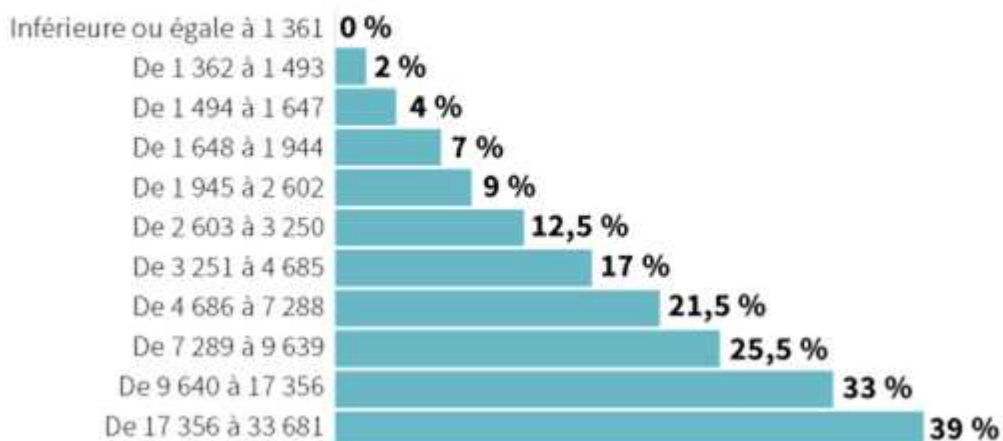
Avec ce dernier budget du quinquennat, le ministre de l'économie et des finances, Michel Sapin, maintient l'objectif de ramener le déficit public de la France à 2,7 %.

Le point sur les principales mesures :

- Prélèvement à la source

La mesure phare de ce projet de loi de finances doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle prévoit que l'impôt sur le revenu soit prélevé chaque mois, par l'employeur, qui reversera ensuite le montant à l'administration fiscale. C'est cette dernière qui fixe le taux d'imposition, en fonction de la déclaration de revenus, et le transmet à l'employeur. Si une personne refuse que ce taux soit communiqué à son entreprise, elle paiera l'impôt selon un « taux neutre », qui varie selon le salaire mensuel.

TAUX PROPORTIONNEL NEUTRE, EN %, SELON LA BASE MENSUELLE DE PRÉLÈVEMENT, EN EUROS



SOURCE : MINISTÈRE DES FINANCES

- **Hausse de la redevance audiovisuelle**

Le gouvernement prévoit une augmentation de 2 euros de la redevance, qui passerait ainsi de 137 à 139 euros. Limitée par une augmentation de la taxe sur les opérateurs de communications électroniques, selon un amendement de la commission des finances de l'Assemblée Nationale.

- **Baisses d'impôts**

Un milliard d'euros de baisse d'impôt sur le revenu est prévu. La mesure doit bénéficier à environ 5 millions de foyers, et prendra la forme d'une réduction d'impôt de 20 % sous condition de revenu.

Le gouvernement fait aussi un geste vers les entreprises puisque l'impôt sur les sociétés doit baisser, passant de 33,33 % à 28 % d'ici à 2020.

- **Des dépenses en hausse**

La LF 2017 prévoit d'allouer 7 milliards d'euros de moyens supplémentaires aux secteurs dits prioritaires : éducation, sécurité et emploi. Cela correspond notamment à des créations de postes (11 712 dans l'éducation nationale, 950 dans les universités, près de 5 000 dans la police et la gendarmerie, 464 dans la défense).

Au total (sur 387 milliards d'€) les dépenses sont en progression de 3,4 milliards d'euros par rapport à la loi de finances 2016.

2 – A Eguilles, principaux investissements projetés :

a) Opérations reprises en Reste A Réaliser :

Voir les 3 projets de délibérations et les listes d'opérations en cours ci – dessus.

b) Opérations en cours ou déjà votées, avec ajustements de crédits dans les enveloppes déjà actées :

- Fin du chantier du boulodrome couvert ;
- Fin du chantier des vestiaires du stade ;
- Fin des travaux Avenue Robert Heckenroth et intersection Grappons / Rastel

- Démarrage de l'école de musique, salles associatives et relais d'assistantes Maternelles ;
- Démarrage de l'aménagement de la Rue d'Aix, mur Maroc ;
- Enfouissement de lignes dans le centre ancien sous convention avec le S.M.E.D. 13 ;

C) Opérations nouvelles suggérées, et crédits à prévoir (C.C.P.D. / C.D.D.A. / F.D.A.D.L.) :

- Urgences informatiques 2017 engagées sur les 25 % de dépenses 2016 à régulariser au B.P. 2017 =
3 serveurs et 3 imprimantes laser couleur + 3 P.C.
(transports, état civil, foyer restaurant du 3^{ème} âge) ;
- Extension du columbarium et création d'un jardin du souvenir ;
- Réhabilitation de la fontaine de Fontlaure ;
- Relance de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la Mairie ;
- Diagnostic et taille sévère de 110 platanes d'alignement ;
- Réfection du revêtement et renforts du réservoir de stockage de 1.500 m3 Sud – Ouest de l'unité de potabilisation d'eau des Logissons ;
- Ajustement des honoraires techniques et maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la maison de l'électricité ;
- Trottoir Montée Maxence Guès (virage intérieur sens descendant, côté Ouest)

TRAVAUX DE PROXIMITE – 7 dossiers à 70% de 85 000 €HT

1. Aménagement de la Place Fontvieille
2. Aménagement de la Rue du Barri
3. Parking Boulevard Léonce Artaud
4. Stade – installation sportive – tennis et abords
5. Aménagement Chemin des Lauriers
6. Travaux divers dans les deux groupes scolaires (CROS et SURVILLE)
7. Travaux divers Salle Frédéric Mistral

SECURITE ROUTIERE – 2 dossiers à 80% de 75 000 €HT

1. Sécurisation montée Paul Figuière
2. Signalisation directionnelle

FONDS DEPARTEMENTAL ENERGIE-CLIMAT – 1 dossier à 60 %

1. Acquisition véhicule Nissan – Fourgon utilitaire électrique frigorifique pour la restauration scolaire + crèches et centre aéré (A.L.S.H.)

AIDE A L'EQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLES – 1 dossier de 30% à 60% de 100 000 €HT

1. Gradins mobiles – salle de cinéma et spectacles – espace Georges Duby, salle Dyjak

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AU DEVELOPEMENT LOCAL – 1 dossier de 20% à 60% de 600 000 €HT

1. Aménagement voirie des Figons – éclairage parking des Figons
2. Finitions de second œuvre du refuge pour animaux ;

La présente liste est établie sous réserve de chiffrage définitif de chacune de ses composantes et d'arbitrage des opérations en fonction des équilibres définitifs nécessaires des Budgets Primitifs concernés, à la fois en terme de montant, et à la fois en terme d'étalement sur un ou plusieurs exercices (particulièrement pour les Opérations Individualisées pluriannuelles traitées en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement).

Il est précisé que pour chacune de ces opérations d'investissement, tout plan de financement et engagement budgétaire nouveau fera l'objet d'une délibération d'approbation et d'adoption d'un plan de financement, outre les opérations non individualisées et individualisées à débattre lors de l'adoption des budgets primitifs 2017 votés par budgets, chapitres et opérations d'investissement.

3 - niveau et évolution du taux d'endettement :

Au-delà des informations très détaillées en annexe du Compte Administratif, présentées à la question précédente, il n'est pas prévu d'opérations financières à court (trésorerie) moyen ou long terme, de souscription de nouveaux emprunts de nature à majorer le dette et inverser les tendances actuelles à l'allègement.

On rappellera donc, pour mémoire, les opérations (marginales) en cours :

- remboursement anticipé de l'emprunt C.M.M. à 4,49 % par un emprunt Banque Populaire à 0,95 % d'un montant égal au C.R.D. remboursé, acté en 2016, à exécuter au 31/03/2017 ;
- ré – étalement, ou remboursement anticipé, de l'emprunt Caisse d'Epargne du budget annexe d'électricité photovoltaïque pour assurer l'équilibre à long terme de ce budget sans intervention du budget général

4 - Niveau et évolution des taux de fiscalité locale.

L'état 1259 Ter des bases de fiscalité locale n'ayant pas été notifié, l'étude en cours du B.P. 2017 ne prévoit pas de hausse significative des taux de fiscalité locale.

Dans le même ordre d'idée, il n'est pas envisagé d'augmenter les redevances en cours : eau potable, assainissement collectif, et les principaux tarifs communaux.

5 - Rapport sur les orientations budgétaires :

Le Législateur demande de faire apparaître « l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement des opérations exceptionnelles d'investissement »

Il est précisé qu'aucune des opérations d'investissements livrées dans l'année 2017 n'induit de frais de personnel et de frais généraux significatifs supplémentaires :

- boulodrome couvert : toit et mur brise – vent, l'équipement étant confié à une association ; eau et électricité à prévoir au niveau d'une installation domestique ;
- vestiaires du stade : idem que l'équipement du boulodrome ;
- ronds – points et aménagements de voiries : là encore pas de personnel, frais d'électricité lié à l'éclairage public, arrosage – nettoyage à l'eau brute sur des branchements existants ;
- refuge pour animaux, gestion confiée à un agent déjà dans l'effectif et dont l'affectation sera réaménagée, eau et électricité à prévoir au niveau d'une installation domestique ;

Pour ces livraisons d'équipements programmées, et pour la liste des investissements proposés ci-dessus les dépenses de fonctionnement potentielles resteront inférieures à 1 % du chapitre 11 du budget général 2016, soit moins de 18.375 € / an.

6 - Engagements pluriannuels envisagés :

Pas d'engagements pluriannuels significatifs envisagés sur l'exercice 2017.

La commune d'Eguilles attend de plus amples informations, voire amendements législatifs à l'étude, quant – à l'impact, en Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et Ressources de la Métropole A.M.P. installée le 20 Février 2017, des transferts de compétence prévus au 01/01/2018, lesquels n'auront cependant pas d'impact sur l'exercice 2017.

Un budget supplémentaire d'honoraires d'études, frais d'actes et contentieux de 30.000 € environ est cependant à prévoir (dont le dossier « Leclerc »).

7 - Structure et gestion de la dette :

Pas de restructuration prévue au-delà des opérations courantes et marginales évoquées point 3 et dans l'annexe au Compte Administratif détaillée ci-dessus.

Pas de demande de ligne de trésorerie, pas de placement, pas de nouvelle souscription d'emprunt prévue, pas de nouvelle contre – garantie d'emprunt projetée.

Intervention « in-extenso » de Monsieur le Maire :

Comme vous le savez, la loi du 6 février 1992 dite loi ATR (administration territoriale de la république) reprise par l'article législatif 2312-1 du CGCT prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus un débat ait lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci.

Il doit s'écouler 15 jours entre le débat et le vote du budget primitif.

Par sa circulaire du 24 novembre 2011,

Mr le Préfet précisait le contenu du débat prévu maintenant à l'article 2121-12 du CGCT.

Il est donc prévu une analyse prospective.

-Une analyse des principaux investissements projetés mais qui bien sûr feront l'objet d'un arbitrage

-de l'évolution du taux d'endettement

-ainsi que l'évolution de la fiscalité locale.

A ces 3 points, la loi Notre, nouvelle Organisation territoriale de la République, en date du 7 août 2015, par son article 107 a ajouté

-de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriale, immédiatement applicables dès les budgets 2016.

De plus, la loi précise que le débat acté par une délibération donne lieu désormais à un vote.

Nous parlerons aussi, toujours produites par la loi Notre

- des engagements pluriannuels envisagés
- ainsi que de la structure et gestion de la dette.

Page 33 de la note de synthèse, je vous ai fait parvenir une note de conjoncture sous le chapitre analyse prospective avec le contexte international l'appréciation du dollar par rapport à l'euro impactant directement le prix de l'énergie qui devrait selon les analystes être supérieur à 10 % de plus par rapport à l'an dernier.

Les analystes nous informent également que les politiques internationales auront un effet sur l'augmentation des produits alimentaires et cela impacte bien évidemment les frais de cantines scolaires, du clsh, des crèches et du Foyer Restaurant.

L'incertitude des élections présidentielles et législatives de cette année sont pour nous des facteurs supplémentaires d'incertitude dans le fonctionnement des collectivités territoriales, des fonds de concours de l'Etat mais aussi sur la fiscalité des ménages.

Cette incertitude est amplifiée par l'intégration forcée avec la métropole qui risque fortement d'affecter nos recettes autant en fonctionnement qu'en investissement avec le transfert du PLU au 1^{er} janvier 2018 qui supprimera les recettes de taxes d'aménagement relatives aux permis de construire dans le budget d'investissement.

L'évolution aussi du coût du travail prévisible, des salaires et charges pour les employeurs même si cela est légitime.

La réduction des déficits publics reste la priorité des gouvernements quel qu'il soit.

Les collectivités locales y sont étroitement associées comme l'a rappelé la Cour des Comptes et nous devons prévoir encore la baisse des concours financiers de l'Etat.

Je n'en veux pour preuve qu'en 2012 nous avons perçu 1 020 766 € de DGF

En 2016, nous avons perçu 486 471 € de DGF soit une perte en 4 ans de 534 295 € **soit 52.34 % de perte de DGF.**

Nous avons perdu également 90 000 € de dotation de solidarité rurale.

La métropole étant mise en place au 1^{er} janvier 2016, il est très possible que nous voyons diminuer la dotation de compensation à travers les commissions locales d'évaluation de transferts de charges.

Je rappelle que la dotation de compensation représente la taxe professionnelle de l'année N-1 de notre date d'entrée dans la communauté (ex CPA) : donc la taxe professionnelle de l'année 2000

Il est à peu près sûr que nous perdrons aussi la dotation de solidarité.

La croissance du PIB n'étant pas au RDV comme le démontre le graphique reproduit en page 36 de votre note de synthèse notre commune ne doit pas spéculer sur des recettes fiscales supplémentaires qui proviendraient d'un retour à la croissance économique.

D'autant plus que nous ne sommes plus en communauté d'agglomération et que s'il y avait des recettes de cette croissance elles aboutiraient directement dans les caisses de la métropole **sans aucun retour à la commune.**

Je vous informe aussi que l'état 1259 ter des bases de fiscalité locale ne nous a pas encore été transmis par les services du Trésor.

Comme nous ne prévoyons pas pour cette année d'augmentation des impôts, nous ne pouvons pas juger de l'augmentation des bases qui pourrait produire une recette supplémentaire

Je vous demanderai aussi afin de conforter mes propos de comparer au compte de gestion les recettes de fonctionnement de notre commune entre 2014 et 2016 soit un volume de % de diminution de recettes.

Ma note de synthèse est assez complète.

En conséquence, les investissements projetés resteront des plus prudents

Donc, outre les restes à réaliser que nous venons d'analyser dans la délibération précédente, les opérations nouvelles, il y aura :

des dépenses informatiques (3 serveurs et 3 imprimantes laser en couleur)

au cimetière il y aura l'extension du columbarium

la réhabilitation du portail et de la fontaine de Fontlaure

la relance de la maîtrise d'œuvre pour la restauration du dernier étage et de la toiture de la mairie

la taille de 110 platanes d'alignement qui porteront sur le budget d'investissement

la réfection du revêtement et renfort du réservoir de stockage de l'eau potable aux Logissons

les ajustements de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du poste électrique

la poursuite d'un trottoir avenue Maxence Gues

l'aménagement de la place de la Fontvieille ainsi que la fin de la rue du Bari

un parking boulevard Léonce Artaud en face des bâtiments HLM du Clos d'Alix

la réfection de divers cours de tennis

la poursuite des trottoirs chemin des Lauriers

divers travaux dans la salle Frédéric Mistral (WC)

divers travaux dans les groupes scolaires (clim)

plateau traversant à la montée Paul Figuière ainsi qu'au droit de la salle Duby

mise aux normes de la signalisation directionnelle

acquisition d'un véhicule électrique frigorifique pour la restauration scolaire

changement des gradins mobiles espace Duby,

aménagement d'un plateau traversant au bas des Figons,

éclairage parking municipal des Figons,

finition du second œuvre du refuge pour animaux

Tous ces investissements feront l'objet de délibérations une fois que je les aurai arbitrées pour faire appel à des fonds de concours de nos partenaires institutionnels.

Voilà, mes Chers Collègues, ce que je voulais vous dire.

Le débat est ouvert et vous avez toute latitude de me faire part de vos souhaits en matière d'investissement sachant qu'ils seront notés par la secrétaire de séance et qu'ils seront arbitrés par mes soins selon nos ressources budgétaires.

Dans notre rapport, à la page 38, je vous ai fait parvenir une note de conjoncture sous le chapitre analyse prospective

Vous y constatez que la loi de finance pour 2016 continue d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales par son triple objectif affiché par le gouvernement.

Il s'agit de la réduction du déficit public via notamment un plan d'économie sur le plan général de 50 milliards d'euros dont 11 milliards viennent en réduction de la dotation globale de fonctionnement des communes étalée sur 3 ans.

L'année dernière, cela a diminué notre DGF de 229 510 euros

Cette année, sans que pour autant la nouvelle DGF nous ait été notifiée, nous savons d'ores et déjà que la demande de moratoire de l'union des maires ayant été refusée, notre DGF sera encore en diminution ;

Nous perdons également entre 80 000 et 90 000 euros de la Dotation de solidarité rurale.

La Métropole étant été mise en place au premier Janvier 2016, il est très possible aussi que nous voyions diminuer la dotation de compensation versée par la Communauté d'agglomération et représentant la taxe professionnelle de l'année n-1 de notre date d'entrée dans la communauté diminuée aussi comme la dotation de solidarité.

La croissance du PIB n'étant pas au rendez-vous, suivant le graphique page 39 du rapport de présentation, notre commune ne doit pas spéculer sur des recettes fiscales supplémentaires qui proviendraient d'un retour de la croissance économique.

D'autant plus que nous ne sommes plus en communauté d'agglomération et que les recettes de cette croissance économique aboutiraient dans les caisses de la métropole et non plus de la commune.

De manière générale en ce qui concerne la DGF, il a été acté une baisse pour la période 2015 de l'ordre de 22 %, comme je vous le disais, pour 2016, rien ne m'a été notifié, mais je prévois au moment du vote du budget, une recette de fonctionnement inférieure à la recette de fonctionnement de l'année 2015.

Pour tenir ses engagements sur ces fameux 11 milliard, projetés par le gouvernement, la DGF de l'année 2017 sera sûrement en baisse de l'ordre de 30 %.

Les conséquences pour les collectivités sont lourdes, comme le pointe les conclusions du dernier rapport de la cours des comptes sur l'Etat des finances locales.

Le rapport de la cours des comptes stipule que l'accélération de la baisse des concours financiers de l'Etat est de nature du fait de son ampleur à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités.

Vous pourrez comparer au compte de gestion les recettes de fonctionnement de la commune d'Eguilles entre 2014 et 2015 qui représentent sur l'ensemble 1 840 000 euros en volume, soit 14.63% de diminution de recettes.

Certes, cette diminution de recette provient de la DGF, Mais aussi des produits exceptionnels en ce qui concerne la vente des terrains des Jalassières.

Il est quand même à constater que notre commune a pu conserver ses équilibres, mais au prix d'économies drastiques dans tous les services et qui touchent à ses capacités de maintien de service public.

Vous trouverez en page 40 du rapport, les mesures que je me suis trouvé dans l'obligation de prendre pour notre équilibre budgétaire.

J'écrivais, toujours en page 40, qu'heureusement, le CCPD que nous avons voté le 13 Novembre 2015 concernant nos investissements et les fonds de concours de 50% de nos investissements accordés par notre communauté d'agglomération jusqu'en 2020, nous permettaient de mettre en place des autorisations de programme et de bénéficier d'une somme de 7 362 000 euros, soit 50% de nos investissements jusqu'en 2020.

Toutefois, nous devons rester prudents dans cette voix car les bruits de couloirs de la Métropole m'informent que le CCPD ne serait pas garanti par la nouvelle institution.

Page 41, point 2, je vous ai listé de façon indicative les principaux investissements et vous aurez toute latitude pour en débattre.

Page 44, de façon à raviver votre mémoire, je vous ai reproduit le CCPD,

Page 45, je vous ai fait le total des investissements que j'arbitrerai, ce qui veut dire que vous n'en retrouverez qu'une partie sur le budget investissement qui vous sera proposé au mois d'Avril.

Les chiffres qui découlent des recettes et des dépenses ainsi que du besoin de financement n'ont été produits que pour attiser votre sagacité et pour vous donner des éléments de réflexion.

En point 3, je vous ai détaillé les excédents de fonctionnement de 2011 à 2015, hors amortissements. Bien évidemment, l'auto financement de notre commune a largement diminué par rapport à la belle époque.

Vous y trouvez également les échéances de la dette en capital, les amortissements, ainsi que les résultats de clôture pour l'investissement.

Page 47, point 4, vous y trouverez le niveau et l'évolution du taux de la fiscalité locale.

Vous y constaterez que depuis 6 ans, les taux affectés au foncier bâti et à la taxe d'habitation sont inchangés et que je vous propose de les maintenir en 2016 pour la 7ème année consécutive.

Je termine pour vous laisser débattre en vous précisant que le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire de cette année a pris en compte les nouvelles informations demandées par le législateur.

Après le débat, nous procéderons, pour une raison que j'ignore, à un vote.

Je dis « pour une raison que j'ignore » ...car un Débat d' ne représente pas un budget.

Les points obligatoires du Débat d'Orientation Budgétaire ont été exposés, le Conseil Municipal en débat, avec un vote global d'ensemble sur les orientations budgétaires.

Intervention in-extenso de M. ROUX :

Monsieur le Maire,

Merci pour cette présentation du Document d'Orientation Budgétaire 2017 pour notre commune.

Nous savons bien que le DOB représente pour chaque collectivité un outil structurant pour réduire ses propres incertitudes par un éclairage et une anticipation sur le moyen terme de ses propres marges de manœuvre et de ses propres capacités. Il implique un important travail de préparation par l'équipe municipale.

Aussi nous attendions de ce document « d'orientation » des perspectives, des éléments prévisionnels pour au moins les trois prochaines années, malheureusement et sans sous-estimer la difficulté de l'exercice en raison notamment des incertitudes et contraintes externes, nous ne les avons pas véritablement trouvés.

Par exemple, nous aurions souhaité disposer :

- d'une prévision d'évolution des ressources fiscales
- d'une stratégie plus explicite en matière d'économie
- d'au moins une indication sur la mise en place ou non d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), alors que les dépenses de personnel représentent 57,5% du budget prévisionnel,
- d'une présentation des investissements prévus le cas échéant avec des hypothèses sur le financement en fonction des contraintes et possibilités externes.

Or vous listez seulement pour 2017 des équipements déjà réalisés, en travaux, en étude ou en projet, sans réel engagement sur les délais de réalisation souhaités.

De cela il résulte une certaine crainte pour l'avenir qu'une baisse des ressources et une augmentation des dépenses ne bousculent les équilibres du budget de notre ville, et ne soit pas sans conséquences pour la qualité du service rendu.

Plus concrètement, notre demande serait de disposer :

- d'un programme prévisionnel des investissements travaux, ainsi que des délais de mise en œuvre des projets, des modalités de financement....
- d'un plan d'économie, conséquence des résultats en baisse du budget de fonctionnement 2016, et d'un risque d'aggravation pour 2017 (baisse naturelle des reports notamment
- d'un plan prévisionnel des emplois et des compétences

Cela représente un travail conséquent d'analyse et d'évaluation des impacts de différentes hypothèses ou scénarii, mais nécessaire pour placer le choix budgétaire dans un cadre plus transparent et éclairant pour l'avenir.

Malheureusement en l'état le DOB ne présente pas de projection claire sur les projets et les stratégies à court et moyen terme.

Intervention de Monsieur le Maire, les investissements présentés au DOB feront l'objet d'un arbitrage, et les projets présentés peuvent faire l'objet d'une adaptation à la réalité du terrain, y compris sur la durée..

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :	Pour	26	
	Contre	00	
	Abstention	03	M. DI BENEDETTO – M. LE BRIS – M. ROUX

QUESTION N° 06 : INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE EN ZONE UA ET UB
--

rapporteur : Georges HECKENROTH

Il a été rappelé, lors de l'enquête publique ouverte sur le projet de P.L.U, le sort des constructions à usage de commerces existants, et du risque de les voir changer de destination pour devenir des habitations, ou des sièges de services.

L'idée était de voir limiter les risques de déprise du commerce de proximité dans le centre ancien par un encadrement des changements de destination.

Cependant, toute limitation de l'affectation, donnée par un propriétaire, à son bien immobilier, porte atteinte aux articles 2 et 17 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 Août 1789 garantissant la propriété privée, et aux décrets d'Allarde des 2 et 17 Mars 1791 garantissant la liberté du commerce et de l'industrie ; ces deux textes étant à valeur Constitutionnelle supra législative, tout acte communal contraire serait alors passible, au plus haut niveau juridictionnel, d'une Question Préliminaire de Constitutionnalité devant le Conseil Constitutionnel, de nature à suspendre, puis annuler, son exécution.

Par ailleurs, par application de la Loi A.L.U.R. n° 2014-366 du 24 Mars 2014, et des articles L 302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et L 210-1, L 211-4, et L 213-1 du Code de l'Urbanisme, la commune d'Eguilles est privée de tout Droit de Prémption (D.P.U. et à l'intérieur d'une Z.A.C. éventuelle par exemple). Dans ces conditions, l'introduction d'une telle prescription d'interdiction de destination autre que des commerces existants (ce qui figerait aussi toute diversification entre type d'activité, par exemple d'un commerce en restaurant) serait source de contentieux et d'une incapacité à préempter ou indemniser des propriétaires, et serait donc un risque contentieux affaiblissant la sécurité juridique du P.L.U. opposable, et qui l'aurait directement intégrée.

Dans la limite du Droit de Prémption qui lui reste, lequel ne peut plus viser les murs, dont le sort concerne aujourd'hui le Préfet, la Commune peut cependant instaurer un Droit de Prémption particulier sur les fonds de commerces, l'objectif étant de préserver l'activité commerciale de proximité en centre – ancien.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE,

- **d'instaurer un droit de préemption des fonds de commerces et leurs accessoires (pas de porte, droit au bail, et éléments incorporels s'y rattachant) dans les périmètres urbains UA et UB.**

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Intervention de Monsieur DI BENEDETTO, c'est une proposition à laquelle nous avons pensés, et ce dispositif nous satisfait bien évidemment afin de maintenir le commerce de proximité.

Intervention de Monsieur le Maire, suite à l'enquête publique le commissaire enquêteur a soumis cette idée et donc je suis ses conseils, mais je tiens à respecter au plus près la déclaration des droits de l'homme et des citoyens, par rapport à la défense du droit de propriété. Donc j'userai de ce droit de préemption avec parcimonie au cas par cas, car je ne souhaite pas aller à l'encontre des droits des citoyens. Par ailleurs de quelles subventions pouvons-nous bénéficier pour l'exercer ?

Intervention de Madame MERENDA, pourquoi alors ce rapport alors ?

Intervention de Monsieur le Maire, parce que j'ai souhaité préserver les droits de chacun mais respecte aussi les conseils du commissaire enquêteur.

Intervention de Monsieur HECKENROTH, afin d'éviter que les commerces désertent le centre ancien du village.

Intervention de Madame TESTAGROSSA, l'important est que les commerces restent.

Intervention de Monsieur ROUX, afin d'éviter que les commerces du village périclitent il est nécessaire de prendre en considération aussi les aménagements du type parking, circulation des véhicules...

QUESTION N° 07 : FONCIER NON BATI « TRAFIGUIERE » DETACHEMENT DE PARCELLE ET RETROCESSION

rapporteur : Vincent OLIVETTI

Pouvoirs : M. S. HONORAT donne pouvoir à M. J. TROPINI – M. C. VILLALONGA donne pouvoir à Mme M. JEUILL – M. E. MATAILLET ROCCHINI donne pouvoir M. Renaud DAGORNE – M. A. DYJAK donne pouvoir à M. V. OLIVETTI - Mme M. FRESIA donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – Mme C. SALEN-BERENGER donne pouvoir à Mme N. BAUCHET –

22 présents, 06 pouvoirs, soit 28 membres présents ou représentés - MADAME MARTINE ROSOLI NE PREND PAS PART AU DEBAT ET AU VOTE

Il est rappelé que par la délibération n° 2016/053 du 6 Juin 2016, le Maire a été autorisé à acquérir, pour le compte de la commune, le foncier non bâti dit « Trafiguière ».

Il s'agit d'une acquisition, à l'amiable, des parcelles cadastrées BL 10, 11, 13, 14, 16, 19, 27, 30, 31 et 33 pour 11ha 65a 00ca (116.500 m²) au lieu-dit « Trafiguière » en zone NC et ND. Pour un montant, 1,40 €/m², soit pour un total de 163 100 € hors frais de notaire, restant à la charge de la commune, et dont le plan de financement voté à cette occasion s'établit comme suit :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Achat 116.500 m ² à 1,40 €	163.100,00 €	C.D. 13 :60 % de 150.000 €	90 000,00 €
		55,18 % de l'acquisition hors frais	
		Commune d'Eguilles :	73.100,00 €
		44,81 % de l'acquisition hors frais	
Total Hors Taxes	163. 100,00 €	Total	163.100,00 €

Il est rappelé qu'une offre partielle d'achat de la parcelle BL 16, d'une superficie de 5.380 m², avait été formulée par un riverain, lequel souhaitait agrandir son propre foncier en créant une zone tampon avec une autre propriété voisine pour s'éloigner des nuisances d'un pâturage de chevaux.

La hoirie Davin, qui vendait un ensemble de 116.500 m², n'avait pas souhaité morceler et compliquer cette transaction.

En favorisant les bons rapports de voisinage dans ce quartier naturel très excentré, la commune ne voit pas d'objection à rétrocéder la BL 16 à son prix d'acquisition de 1,40 € / m², soit pour 7.532 €, ce portage foncier, lequel peut intervenir sans nouveau bornage, ni frais de détachement de parcelle, reste très marginal, et ne remet pas en cause la stratégie globale forestière, environnementale et de sécurité incendie qui avait motivé la globalité de l'acquisition communale du site de Trafiguière.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE ;

- **d'autoriser le Maire à rétrocéder la parcelle BL 16 de 5.380 m² pour 7.532 € hors frais à la charge de l'acquéreur.**

Aucune observation

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28

QUESTION 08 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2017 – CREATION D'UN PARKING BOULEVARD LEONCE ARTAUD

rapporteur : Benoît COLSON

Suite à la livraison en juin 2016 des 26 logements sociaux du « Clos d'Alix » situés au 26 Boulevard Léonce Artaud à EGUILLES ; nous devons faire face à une forte demande de stationnement des riverains.

Par conséquent afin de satisfaire au confort et surtout à la sécurité des administrés, il convient de créer un parking sur un terrain communal jouxtant le casernement de Gendarmerie sur la parcelle n°AO 126 d'une superficie de 950 m², située Boulevard Léonce Artaud à EGUILLES.

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Création d'un parking – bd léonce Artaud -	84 121.85 €	C.D. 13 :.....70 %	58 885.29 €
		Commune d'Eguilles :.....30 %	25 236.56 €
Total Hors Taxes	84 121.85 €	Total 100 %	84 121.85 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **d'approuver ce projet ;**
- **de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre de ses aides 2017 aux travaux de proximité pour un montant de 58 885.29 € ;**
- **d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.**

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Intervention de Monsieur DI BENEDETTO, le bailleur social ne doit-il pas prendre en considération le besoin en parking par rapport au nombre de logement social, alors qu'il n'y a que 11 parkings ?

Intervention de Monsieur le Maire, il y a plus de 11 parkings, et le bailleur social a privilégié le nombre de logements, nous avons 80 places au parking des Jasses à moins de 100 mètres et nous prévoyons d'en faire sur le terrain d'en face qui nous appartient côté Est de la gendarmerie.

Intervention de Madame MERENDA, combien de places sur ce parking ? Et y aura-t-il une place PMR ?

Intervention de Monsieur le Maire, une quinzaine de places et une pour PMR.

QUESTION 09 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2017 – AMENAGEMENT DE LA PLACE FONTVIEILLE

rapporteur : Michelle GRAZIANO

Cette place est à l'origine de la création du cœur du village, donc avec un passé historique très riche. Elle possède donc un patrimoine public qu'il faut sauvegarder et remettre en valeur.

Cette place est occupée par de nombreux habitants ; il est nécessaire à ce jour de valoriser leur cadre de vie car les équipements et les infrastructures (voirie, réseaux secs, réseau eaux pluviales, stationnement et circulation) sont devenus vétustes et non organisés.

L'opération a pour objectif : D'améliorer le cadre de vie ; De rendre une certaine convivialité ; De sécuriser les déplacements piétons, la circulation et stationnement des véhicules.

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017 selon le plan de financement suivant sur la base de subvention du Département de 70% de 85 000 €HT de travaux :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Aménagement de la place fontvieille	110 511.00 €	C.D. 13 :70 % du plafond des dépenses éligibles et 53,84% du total	59 500.00 €
		Commune d'Eguilles : 46,16 %	51 011.00 €
Total Hors Taxes	110 511.00 €	Total	110 511.00 €

L'exposé du rapporteur entendu, **le Conseil Municipal, DECIDE ;**

- d'approuver ce projet ;
- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre de ses aides 2017 aux travaux de proximité pour un montant de 59 500.00 € ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

Intervention de Madame MERENDA, y aura-t-il des places de stationnement.

Intervention de Monsieur le Maire, qui souhaite garder le cachet de cette place mais verra par rapport à la demande des riverains.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION 10 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE – PLATEAU TRAVERSANT : MONTEE PAUL FIGUIERE ET BOULEVARD LEONCE ARTAUD

rapporteur : Benoît COLSON

La montée Paul Figuière assure la traversée urbaine d'EGUILLES par la R.D. 543, et, notamment, la liaison entre le cœur du village, la zone d'activité des Jalassières d'une part, et le groupe scolaire du Cros d'autre part.

Un aménagement devant l'entrée du lotissement des Bellines s'impose afin de sécuriser les piétons et réduire la vitesse des véhicules sur cette voie très empruntée journalièrement.

Dans la continuité de cet aménagement il convient également de créer un plateau traversant devant le casernement de Gendarmerie et les bâtiments sociaux « le Clos d'Alix » sur le Boulevard Léonce Artaud cette voie assurant également la traversée urbaine du village par la R.D. 543.

L'objectif de l'aménagement de ces deux plateaux traversants est d'assurer la sécurité des piétons et de limiter la vitesse des véhicules traversant le village.

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux sécurité routière 2017 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Plateau traversant montée paul figuière -	46 989.00	C.D. 13 :80 % du plafond des dépenses éligibles et 79,79% du total	60 000.00 €
Plateau traversant boulevard léonce artaud	28 208.50		
		Commune d'Eguilles : ...20,21 %	15 197.50 €
Total Hors Taxes	75 197.50 €	Total 100 %	75 197.50 €

L'exposé du rapporteur entendu, **le Conseil Municipal, DECIDE ;**

- d'approuver ces deux projets ;
- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre de ses aides 2017 aux travaux de sécurité routière pour un montant de 60 000.00 € ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

Intervention de Madame MERENDA, soulève les problèmes de l'accès notamment sur le quartier des Bellines par rapport aux nouvelles constructions.

Intervention de Monsieur le Maire, j'ai travaillé pendant un an avec les riverains résidant aux alentours de ce projet et il a fallu des mois et des mois pour arbitrer les accès par rapport au chemin des Bellines, l'accès sur la Montée Paul Figuière était demandé par les co - lotis et les riverains, le compromis trouvé n'est pas idéal mais répond aux demandes principales.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	25	
Contre	00	
Abstention	04	M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS M. ROUX

QUESTION N° 11 : DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL POUR UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE NISSAN OPTIMA POUR LA LIVRAISON DES REPAS DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES A LA CUISINE CENTRALE

rapporteur : Jérémy TROPINI

Il est rappelé que le service de la cuisine centrale du Cros prépare journalièrement les repas destinés aux multi-accueils « Lei Pitchoun et les Canailoux » ainsi que pour le centre aéré d'Eguilles situé au Domaine de Saint-Martin.

Par conséquent, il est nécessaire aujourd'hui d'acquérir un véhicule utilitaire électrique Nissan Visia – isotherme et frigorifique destiné au transport et à la distribution de denrées alimentaires périssables ; livré avec l'agrément ATP et certifié par le Cemafroid, en remplacement du véhicule diesel ancien existant.

Avec le développement des « véhicules propres » adaptés aux centres anciens, de nouvelles solutions techniques sont aujourd'hui disponibles.

Vu l'article 30 du décret 2016-360 du 25/03/2016 - Code des Marchés Publics, il est donc proposé d'acquérir un fourgon, électrique, type NISSAN Visia E-NV200 ; 4 portes.

Ce type de véhicule ainsi équipé est donc 100 % électrique, zéro bruit, permettant des interventions sans nuisance sonore dans les zones résidentielles, éligible au « bonus écologique », aux aides du Conseil Départemental pour la mise en œuvre du plan énergie – climat, et aux aides de la Métropole en fond de concours incitatif.

Cet investissement peut – être chiffré comme suit :

Conditions d'achat Tarif de base	+ 28 200,00 € HT	C.D. 13 à 60 % :.....13 717.94 €
Remise commerciale	- 4 427,60 € HT	
Cellule isotherme	+ 4 510,00 € HT	Métropole 20 % :..... 4 572.65 €
Bonus écologique	-6.000,00 € HT	égale à la part communale

		Part communale 20 % :
		Soit.....4 572.65 €
TOTAL INVESTISSEMENT HORS TAXES	+ 22 863.24 € HT	Soit22 863.24 € HT

L'exposé du rapporteur entendu, **le Conseil Municipal, DECIDE ;**

- d'approuver ce programme,
- de solliciter les aides de la Métropole (pour 4 572.65 €) et du Conseil Départemental 13 au titre du Fonds Départemental Energie-climat Territorial (pour 13 717.94 €).

Aucune observation.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour **29**

QUESTION N° 12 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS COMPLEMENT D'INDEMNITES POUR TRAVAIL LES WEEK – ENDS DES 11/12 ET 18/19 FEVRIER, ET JUSQU'AU 22 FEVRIER.

rapporteur : Elisabeth LEMAN

Sont rappelées les délibérations n° 083-B/2016 modifiée du 12 Décembre 2016 portant indemnité forfaitaire de base, et n° 008/2017 du 22 Février 2017 portant extension de mission.

Il apparaît nécessaire d'adapter et compléter le dispositif en fonction de la réalité du travail effectué sur le terrain après réquisition des agents recenseurs par le Maire.

Le Maire a réquisitionné les agents recenseurs pour intervenir les deux derniers week – ends Samedis et Dimanches de la période de recensement, soit les 11/12 et 18/19 Février 2017, afin de pouvoir finir la mission selon les objectifs fixés par l'I.N.S.E.E.

Pressentie pour voir proroger la mission jusqu'au 24/02, l'I.N.S.E.E. a accordé un délai supplémentaire jusqu'au 22/02, acté dans la délibération du 22/02/2017, pour tenir compte de la prorogation et du surplus de la mission initialement prévue.

Dans ces conditions 9 agents ayant tourné les 11-12 et 18-19/02 doivent recevoir un brut de 741,76 € pour un net de 603,00 €, et 5 agents n'ayant tourné que les 11-12/02 doivent recevoir 370,88 € de brut pour 301,50 € de net.

Le surcoût réel de mission, ajusté pour la commune, ressort à 12.455,88 € (charge totale du chapitre 12) en complément du budget initial de base de 32.252,22 € acté le 12/12/2016 ; le coût total du recensement pour la commune ressort donc à 44.708,10 €.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **de modifier en conséquence, selon les éléments ci-dessus, la délibération n° 008/2017 du 22 Février 2017 pour adapter les paramètres de paie des agents recenseurs aux réalités du travail effectué sur le terrain les week – ends du 11/12 et 18/19 puis jusqu'au 22/02/2017 sur réquisition du Maire.**

Aucune observation.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 13 : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DES INGENIEURS

rapporteur : Andres LOPEZ

PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la Prime de Service et de Rendement (PSR) et l'arrêté du même jour, définissent les modalités de versement de cette prime, ainsi que les montants de base, en référence aux conditions applicables aux corps de l'Etat.

Le montant individuel de la Prime de Service et de Rendement est fixé en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé, et d'autre part, de la qualité des services rendus, selon le barème suivant :

GRADE	Montant de base annuel	Montant maximum annuel
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5 523 €	11 046 €
Ingénieur en chef classe normale	2 869 €	5 738 €
Ingénieur principal	2 817 €	5 634 €
Ingénieur	1 659 €	3 318 €

Le montant individuel de la Prime de Service et de Rendement ne peut excéder le double du montant annuel de base.

INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

L'arrêté du 25 août 2003, modifié par l'arrêté du 31 mars 2011, fixe les modalités d'application du décret n° 2009-799 du 25 août 2003, modifié par le décret n° 2012-1494 du 27 décembre 2012, relatif à l'indemnité

spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussée et aux fonctionnaires des corps techniques de l'Équipement.

Le montant individuel maximum susceptible d'être versé ne peut excéder un pourcentage du taux moyen défini pour chaque grade. Selon les conditions de modulation définies par la délibération, l'indemnité ne peut dépasser les plafonds suivants :

- Ingénieur en chef de classe exceptionnelle : 133 %
- Ingénieur en chef de classe normale : 122,50 %
- Ingénieur principal : 122,50 %
- Ingénieur : 115 %

GRADE	Taux de base	Coefficient du grade	Taux individuel maximum
Ingénieur en chef classe exceptionnelle	357,22 €	70	133 %
Ingénieur en chef classe normale	361.90 €	55	122,50 %
Ingénieur principal ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	361.90 €	51	122,50 %
Ingénieur principal n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	361.90 €	43	122,50 %
Ingénieur jusqu'au 7 ^{ème} échelon	361.90 €	33	115 %
Ingénieur du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	361.90 €	28	115 %

L'exposé du rapporteur entendu, **le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'instaurer ce régime indemnitaire spécifique aux ingénieurs,
- d'habiliter le Maire à l'appliquer dans la limite des plafonds règlementaires ci-dessus.

Aucune observation.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Aucune question diverse abordée.

LA SEANCE EST LEVEE A 21h15.
